



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} avril 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 – session d'examen

Examen de l'application de la Stratégie de Maurice

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 62/191 de février 2008, l'Assemblée générale a décidé « d'examiner, à sa soixante-cinquième session, les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ». Les préparatifs en prévision de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice ont démarré et donné naissance à une série de rapports d'examen nationaux et régionaux, parus en mars 2010.

Le présent rapport a pour objet de faire une première synthèse des examens nationaux et régionaux de l'application de la Stratégie, afin de faciliter les délibérations des États Membres qui participeront à la Journée des petits États insulaires en développement, laquelle se tiendra en marge de la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Sur la base des recommandations formulées par les États Membres, un rapport plus élaboré sera présenté aux États Membres, pour examen, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

* E/CN.17/2010/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès des petits États insulaires en développement en matière de développement	4
A. Données macroéconomiques	4
B. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	5
C. Vulnérabilité particulière aux chocs des petits États insulaires en développement	7
D. Application de la Stratégie de Maurice	12
III. Application de la Stratégie de Maurice : progrès enregistrés, enseignements tirés et défis à relever	14
A. Économie	14
B. Environnement	28
C. Systèmes sociaux et institutions	37
IV. Questions à examiner	43

1. Introduction

1. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade), adopté en 1994, mettait en lumière les difficultés particulières qui ont gravement entravé le développement socioéconomique de ces pays. Il a traduit le programme Action 21 en mesures concrètes visant à permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir à un développement durable. En 2005, l'application du Programme d'action de la Barbade a été examinée et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été adoptée. La Stratégie énonce des mesures dans 19 domaines prioritaires, y compris les thèmes initialement proposés dans le Programme d'action de la Barbade. En 2010, une réunion de haut niveau sera convoquée, à l'occasion de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, afin de procéder à un examen quinquennal des progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2008, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 62/191, « d'examiner, à sa soixante-cinquième session, les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice ». Dans ses résolutions 63/213 et 64/199, l'Assemblée générale a précisé encore les attentes des États Membres et les modalités de l'examen quinquennal.

2. S'efforçant de répondre à ces attentes, le Département des affaires économiques et sociales (par l'entremise de son Groupe des petits États insulaires en développement), le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies ont contribué aux préparatifs de l'examen quinquennal. Il a été établi plusieurs rapports d'évaluation nationaux qui devraient servir de point de départ à l'examen¹. Des réunions d'examen régionales ont eu lieu à Vanuatu (les 8 et 9 février 2010), aux Maldives (les 9 et 10 mars 2010) et à la Grenade (les 16 et 18 mars 2010); ces réunions ont débouché sur l'adoption de déclarations finales et l'établissement de rapports de synthèse régionaux approfondis. Une réunion interrégionale de petits États insulaires en développement se tiendra en mai 2010 et sera suivie de la célébration de la Journée des petits États insulaires en développement, à la faveur de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, qui sera constituée en comité préparatoire pour l'examen quinquennal de haut niveau de la Stratégie de Maurice lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

3. Le présent rapport a pour objet de faire une première synthèse des examens nationaux et régionaux de l'application de la Stratégie de Maurice, afin de faciliter les délibérations des États Membres qui participeront à la Journée des petits États insulaires en développement. Sur la base des observations et des priorités formulées par les États Membres, un rapport plus élaboré sera présenté aux États Membres lors de l'examen quinquennal.

¹ http://www.sidsnet.org/msi_5/index.shtml.

4. Si les petits États insulaires en développement ont de nombreuses caractéristiques en commun avec les autres pays en développement, il font néanmoins face à des difficultés particulières qui leur sont propres². Sauf indication contraire, les données employées dans le présent rapport sont tirées des statistiques officielles établies par le service UN Data³.

5. La section II du présent rapport brosse un tableau des progrès généraux du développement des petits États insulaires en développement, en termes macroéconomiques, ainsi que du point de vue des objectifs du Millénaire pour le développement, des tendances en matière de vulnérabilité et de l'expérience générale de l'application de la Stratégie de Maurice. La section III fait un bilan plus détaillé des progrès accomplis, des enseignements tirés et des difficultés persistantes en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie, par thème et par moyen d'exécution. La section IV comporte des conclusions et propose des solutions à l'intention des États Membres.

II. Progrès des petits États insulaires en développement en matière de développement

6. Les petits États insulaires en développement ont fait des progrès considérables. Les rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement établis dès la fin de 2009 font état des avancées qu'ils ont accomplies tout en les invitant à ne pas relâcher la garde. Toutefois, ces États demeurent très vulnérables aux chocs extérieurs, comme en attestent les répercussions qu'ont sur eux les crises mondiales qui se succèdent depuis 2007.

A. Données macroéconomiques

7. Le taux moyen de croissance économique des petits États insulaires en développement a accusé un repli, et est tombé de 3,7 % par an dans les années 1970 à 2,2 % dans les années 2000, contrastant avec une croissance économique forte (et

² Le terme « petits États insulaires en développement » désigne les 38 États Membres de l'ONU qui figurent sur la liste affichée sur le site Web du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (<http://www.un.org/special-rep/ohrls/sid/list.htm>), à savoir : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Cap-Vert, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et Vanuatu. En outre, le site Web du Bureau contient une liste de 14 États non membres de l'ONU qui sont membres associés des commissions régionales de l'Organisation. Étant donné la difficulté à disposer de données, l'on donne souvent des agrégats pour un sous-groupe de petits États insulaires en développement composé de 29 de ces États pour lesquels il existe des données plus complètes, à savoir : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cap-Vert, Comores, Dominique, Fidji, Grenade, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et Vanuatu.

³ data.un.org.

généralement accélérée) dans de nombreux pays en développement. Les progrès réalisés sur la voie du développement par les petits États insulaires en développement étaient, dans une large mesure, imputables aux efforts qu'il avaient eux-mêmes consentis, avec l'appui de leurs organisations régionales, des organismes des Nations Unies, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales. S'ils se situent en relativement bonne place en termes de produit intérieur brut par habitant et pour ce qui est de l'indice de développement humain, c'est souvent dans nombre de ces pays que l'on observe néanmoins les plus fortes inégalités de revenus du monde.

8. Les petits États insulaires en développement souffrent tous d'une très grande vulnérabilité intrinsèque, alors que les revenus y sont, en moyenne, plus élevés que dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Les chocs extérieurs expliquent un grand nombre des différences profondes observées entre les petits États insulaires en développement pour ce qui est de la dynamique de croissance. Dans les années 2000, seuls 8 % des petits États insulaires en développement connaissaient une croissance économique moyenne d'au moins 6 % par an alors que 36 % d'entre eux enregistraient une croissance économique inférieure à 2 %, voire une croissance négative. En fait, la plupart des petits États insulaires en développement n'ont pas réussi pendant plusieurs décennies à maintenir leur croissance économique à des niveaux élevés. Or, c'est une croissance de ce type qui est souvent considérée comme la condition préalable à une réduction durable de la pauvreté.

9. Les économies des petits États insulaires en développement du Pacifique ont enregistré une croissance estimée à 5 % en 2008, qui est retombée à 3 % en 2009. Toutefois, cette moyenne est un chiffre trompeur compte tenu de la croissance relativement élevée de quelques petits États insulaires en développement exportateurs de ressources. La plupart des plus petits États insulaires en développement du Pacifique ont affiché une croissance économique moyenne oscillant entre zéro et 3 %, et ce même pendant les années fastes qui ont précédé la crise financière mondiale, de sorte qu'ils ont continué à être tributaires de l'aide. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont subi de plein fouet la crise financière mondiale. Leur PIB a chuté de plus de 2 % en 2009 en dépit de stratégies expansionnistes qui ne peuvent qu'aggraver leur niveau d'endettement, lequel était déjà élevé avant la crise. Ainsi, le ratio du service de la dette (en pourcentage des recettes) de la Dominique était déjà de 85 % en 2007. Qui plus est, les déficits des comptes extérieurs sont importants – entre 24 et 36 % – dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

B. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

10. Le rapport de 2009 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement indique que, si les petits États insulaires en développement ont marqué quelques progrès en 2009, il n'y a pas lieu de croire que la partie soit gagnée pour autant. Il convient en outre de redoubler d'efforts et d'accroître l'aide en faveur des pays à la traîne afin d'éliminer les disparités socioéconomiques.

11. Le tableau 1 donne un bref aperçu des progrès accomplis ces dernières années dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le groupe

des petits États insulaires en développement par rapport à d'autres groupes. Ce groupe a enregistré des avancées considérables dans les domaines de l'égalité des sexes et de la santé publique et en ce qui concerne certains experts de l'éducation et de la protection de l'environnement. En revanche, il a moins progressé – quand il n'a pas régressé – que la plupart des autres groupes pour ce qui est de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la viabilité de l'endettement. Ainsi, il est frappant de constater que les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les pays d'Afrique subsaharienne ont réalisé, en moyenne, davantage de progrès que les petits États insulaires en développement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'aide publique au développement reçue et l'abaissement du montant de la dette. Cela tient peut-être en partie au fait que, alors que les PMA ont droit à un traitement préférentiel et que l'Afrique bénéficie de programmes spéciaux, aucun droit de ce type n'est officiellement reconnu aux petits États insulaires en développement. Ces résultats masquent de vastes disparités aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur même du pays. Un examen, mené par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par les petits États insulaires en développement du Pacifique confirme les résultats présentés au tableau 1, tout en mettant en lumière les vastes disparités existant entre les pays⁴. Le manque de fiabilité de certaines données empêche d'effectuer une évaluation globale des progrès accomplis à l'échelon mondial dans la réalisation des objectifs du Millénaire par les petits États insulaires en développement.

Tableau 1
Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par divers groupes de pays (septembre 2009)

Objectif	1	2	3	4	5	6	7	8	
Cibles	Pauvreté – 1,25 dollar par jour Faim	Scolarisation dans le primaire Achèvement de l'école primaire	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire Enfants inscrits dans le primaire, par sexe	Enfants inscrits dans le secondaire par sexe Enfants inscrits dans l'enseignement supérieur par sexe	Mortalité des moins de 5 ans Mortalité infantile	Soins prénatals, prodigués au moins une fois Naissances assistées par des professionnels qualifiés	Prévalence du VIH Incidence de la tuberculose Prévalence de la tuberculose	Proportion de zones forestières Zone protégée Émissions de CO ₂ Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone	APD reçue Viabilité de l'endettement
Petits États insulaires en développement	▼	▼	■	●	■	▲	▲	▼	
Pays en développement	▲	▲	●	▲	■	●	■	▲	
Pays les moins avancés	■	■	▲	▼	■	■	■	▲	
Pays en développement sans littoral	■	■	▲	▼	■	■	▼	●	
Pays d'Afrique subsaharienne	■	■	▲	▼	■	●	▼	▲	

Légende : ● Objectif rapidement atteint; ▲ En voie de réalisation; ■ Progrès lents; ▼ Repli ou absence de progrès; > 95 % : taux dit d'achèvement.

Source : Données tirées de l'Appendice statistique du *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009*, et CESAP/PNUD/Banque asiatique de développement, *Rapport régional sur l'Asie et le Pacifique, 2009/10*.

C. Vulnérabilité particulière aux chocs des petits États insulaires en développement

12. D'aucuns s'inquiètent de ce que les progrès en matière de développement récemment réalisés par les petits États insulaires en développement ne soient compromis par les grandes crises actuelles. Quels que soient les paramètres utilisés pour mesurer le développement durable, les petits États insulaires en développement font partie des zones en difficulté dans le monde. La vulnérabilité de ces pays a été aggravée par les effets néfastes du changement climatique dans toutes ses manifestations, et est clairement apparue lors de la crise financière mondiale de 2007-2010, des crises alimentaire et pétrolière de 2007-2008 et des catastrophes naturelles de 2009-2010. Ainsi, la crise alimentaire a durement frappé les pauvres dans les petits États insulaires en développement qui, pour la plupart, sont importateurs nets de produits alimentaires.

13. Le tableau 2 montre comment la profonde vulnérabilité des systèmes sociaux économiques et naturels des petits États insulaires en développement tient aux caractéristiques qui leur sont propres :

a) *Exiguïté* : Une population peu nombreuse constitue en soi une limitation. L'accroissement des revenus ne contribue que faiblement à l'expansion de l'ensemble de l'économie, ne permettant guère de générer des économies d'échelle. L'exiguïté est habituellement source de dépenses excessives en termes d'administration publique et d'infrastructures. Les pays faiblement peuplés souffrent généralement d'une pénurie de compétences, aggravée par des taux élevés d'émigration;

b) *Éloignement géographique* : Nombre de petits États insulaires en développement sont loin des principaux marchés. Même si l'on ne tient pas compte de l'éloignement, lorsque le volume des transports et des communications est faible, les coûts sont généralement élevés;

c) *Vulnérabilité aux chocs extérieurs, tant pour l'offre que pour la demande* : Les petits États insulaires en développement sont en moyenne relativement plus exposés que la plupart des autres pays en développement au risque de catastrophes naturelles. En raison de l'exiguïté de leurs économies, ils sont extrêmement tributaires des échanges commerciaux, mais ils ne possèdent pas les éléments dont ils auraient besoin pour être compétitifs. De même, les chocs macroéconomiques internationaux sont généralement plus durement ressentis par les petits États insulaires en développement. Leur exiguïté, conjuguée à leur éloignement, fait que les coûts de la production et des échanges sont élevés, les oblige à mener une activité économique hautement spécialisée et les expose à l'instabilité des cours des produits de base;

d) *Insuffisance des ressources* : Les petits États insulaires en développement ne peuvent compter que sur de modestes ressources naturelles pour promouvoir leur développement durable. Les ressources énergétiques, hydriques, minières et agricoles sont relativement moins abondantes qu'ailleurs, et l'extraction de ressources se heurte rapidement aux capacités de charge limitées des petites îles;

e) *Exposition aux crises écologiques mondiales* : Les petits États insulaires en développement sont exposés à des menaces particulières imputables à la dégradation de l'environnement à l'échelon mondial, et notamment au changement

climatique (élévation du niveau des mers, destruction des récifs coralliens essentiels à la sécurité alimentaire, tourisme), à l'appauvrissement de la biodiversité, à la pollution causée par les déchets et à l'acidification des océans. L'on notera également que la vulnérabilité des petits États insulaires en développement suit la logique des seuils critiques et des points de non-retour.

Tableau 2

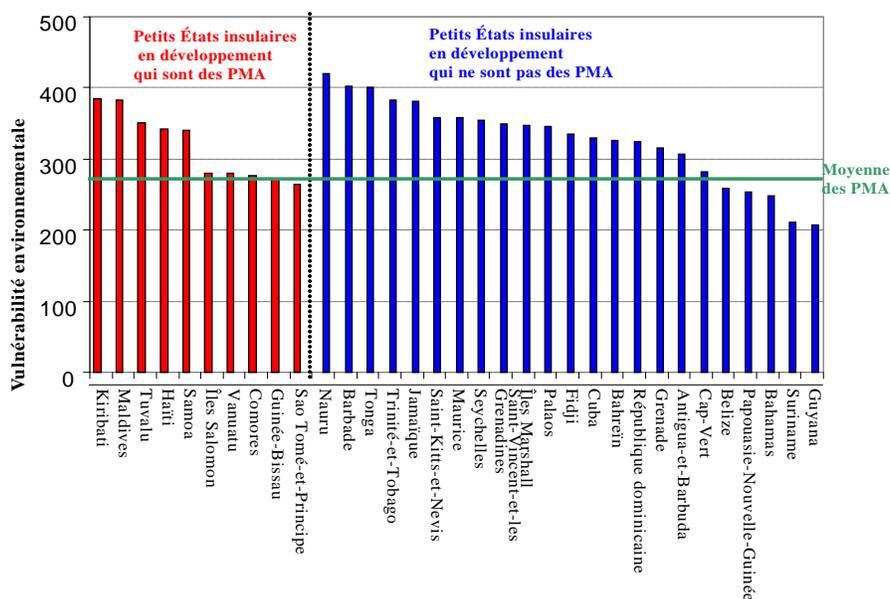
Caractéristiques des petits États insulaires en développement et types de vulnérabilité

<i>Caractéristiques des petits États insulaires en développement</i>	<i>Vulnérabilité</i>
Exiguïté	Faible population Taille de l'économie globale Faibles possibilités de générer des économies d'échelle Coûts excessifs de l'administration publique et des infrastructures
Éloignement géographique	Coûts élevés des transports et des communications
Vulnérabilité aux chocs extérieurs (pour l'offre et pour la demande)	Exposition aux catastrophes naturelles Dépendance vis-à-vis des échanges commerciaux Chocs macroéconomiques Exposition des systèmes sociaux aux chocs extérieurs
Insuffisance des ressources	Caractère limité des ressources naturelles – énergétiques, hydriques, minières, agricoles – qui permettraient de promouvoir le développement Faible capacité de charge des écosystèmes des petits États insulaires en développement : par exemple, décharges des déchets
Exposition aux crises écologiques mondiales	Changements climatiques Diversité biologique Océans (déperdition, acidification)

14. Depuis le début des années 90, les efforts visant à quantifier le degré de vulnérabilité visent pour l'essentiel à définir des critères économiques et écologiques plutôt que sociaux, à l'image du travail accompli par les organismes des Nations Unies pour établir un indice de vulnérabilité économique permettant de déterminer qu'un pays appartient ou non à la catégorie des pays les moins avancés. Le Comité des politiques de développement a mis au point un indice composite de vulnérabilité économique permettant de mesurer la vulnérabilité économique structurelle d'un pays et tenant compte de la concentration des exportations, de l'instabilité des recettes d'exportation et de la production agricole, de la part des industries manufacturières et des services du secteur moderne dans le PIB, ainsi que de la taille de la population. En 1999, la Commission du Pacifique Sud pour les

géosciences appliquées (PACSU) a mis au point l'indice de vulnérabilité environnementale, établi à partir de 50 indicateurs applicables concernant les risques tant naturels qu'induits par l'homme, la résilience, et l'intégrité des écosystèmes, qui porte aussi sur des questions telles que le changement climatique, la diversité biologique, l'eau, l'agriculture et les pêches, la santé humaine, la désertification et l'exposition aux catastrophes naturelles. L'indice de vulnérabilité environnementale est considérablement plus élevé pour la plupart des petits États insulaires en développement que pour les pays les moins avancés (voir fig. I). Il ne cesse d'augmenter, pour la plupart des petits États insulaires en développement, depuis 2005.

Figure I
Indice de vulnérabilité environnementale pour 33 petits États insulaires en développement par rapport à la moyenne de l'ensemble des pays les moins avancés



Source : Chiffres du Département des affaires économiques et sociales calculés au moyen de la méthode PNUE/PACSU.

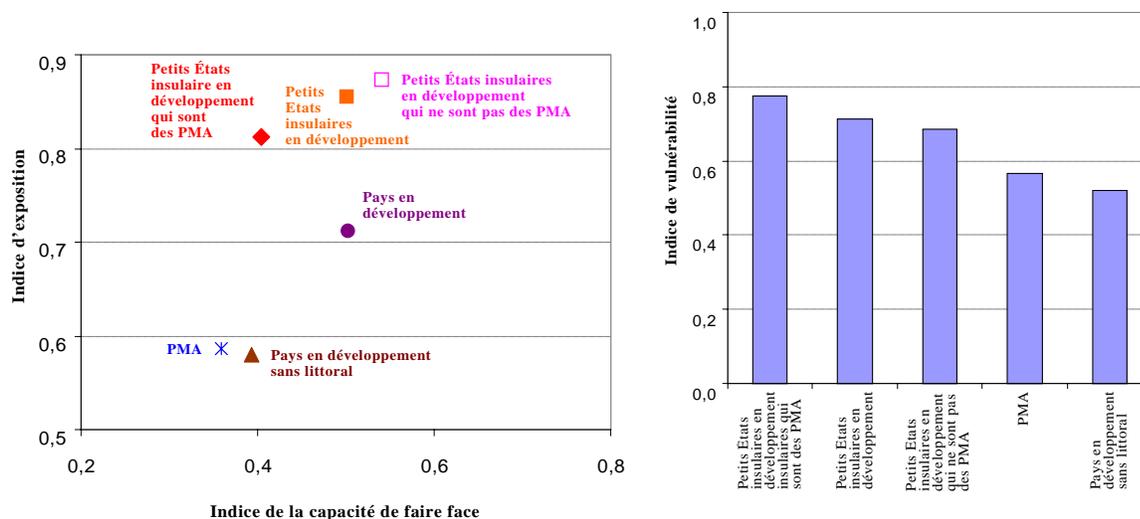
15. À la fin de 2009, la CESAP, la Banque asiatique de développement (BASD) et le PNUD ont mis au point un indice permettant d'évaluer le degré de vulnérabilité des pays aux crises financière et économique⁴. L'indice de vulnérabilité aux crises économiques de la CESAP se définit comme la différence normalisée entre un

⁴ CESAP/BASD/PNUD (2010), *Rapport régional pour l'Asie et le Pacifique 2009/10 : Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty*, février 2010.

indice d'exposition et un indice de la capacité de faire face⁵. L'indice de la CESAP a été établi pour 119 pays, dont 24 petits États insulaires en développement à travers le monde (six d'entre eux étaient des PMA) (voir fig. III). La figure II montre que les petits États insulaires en développement sont en moyenne infiniment plus vulnérables sur le plan économique que les autres pays en développement, et ce essentiellement parce qu'ils sont davantage exposés aux chocs. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement à revenu plus élevé (qui ne sont pas des PMA) est en moyenne plus grande que celle du groupe des PMA dans leur ensemble, ce qui montre qu'ils ne peuvent pas suffisamment compenser leur forte exposition par une plus grande capacité de faire face bien qu'ils aient des revenus plus élevés. Les pays en développement sans littoral, dont la capacité de faire face est généralement faible, se montrent toutefois moins vulnérables que les petits États insulaires en développement. L'indice moyen de vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement a augmenté – passant de 0,61 en 2000 à 0,71 en 2007 –, principalement en raison d'une plus forte exposition (de 0,78 à 0,86) conjuguée à une légère réduction de la capacité de faire face (de 0,53 à 0,50). En revanche, l'indice de vulnérabilité moyen des petits États insulaires en développement s'était légèrement amélioré entre 1995 et 2000, puisqu'il est tombé de 0,65 à 0,61, et ce essentiellement grâce à un renforcement de la capacité de faire face malgré un degré d'exposition accru.

⁵ Le degré d'exposition aux crises économiques est mesuré au moyen des cinq indicateurs suivants : a) EXPY/PIB par habitant; b) investissements étrangers directs (en pourcentage du PIB); c) aide publique au développement (en pourcentage du PIB); d) transferts de fonds des travailleurs (en pourcentage du PIB); et e) tourisme récepteur (en pourcentage du PIB). La capacité d'atténuer la crise est évaluée au moyen des cinq indicateurs suivants : a) ratio dette publique extérieure/PIB; b) ratio des réserves totales en mois d'importations/PIB; c) ratio épargne brute/PIB; d) efficacité des pouvoirs publics : indice de gouvernance mondiale de la Banque mondiale; et e) indice de développement humain.

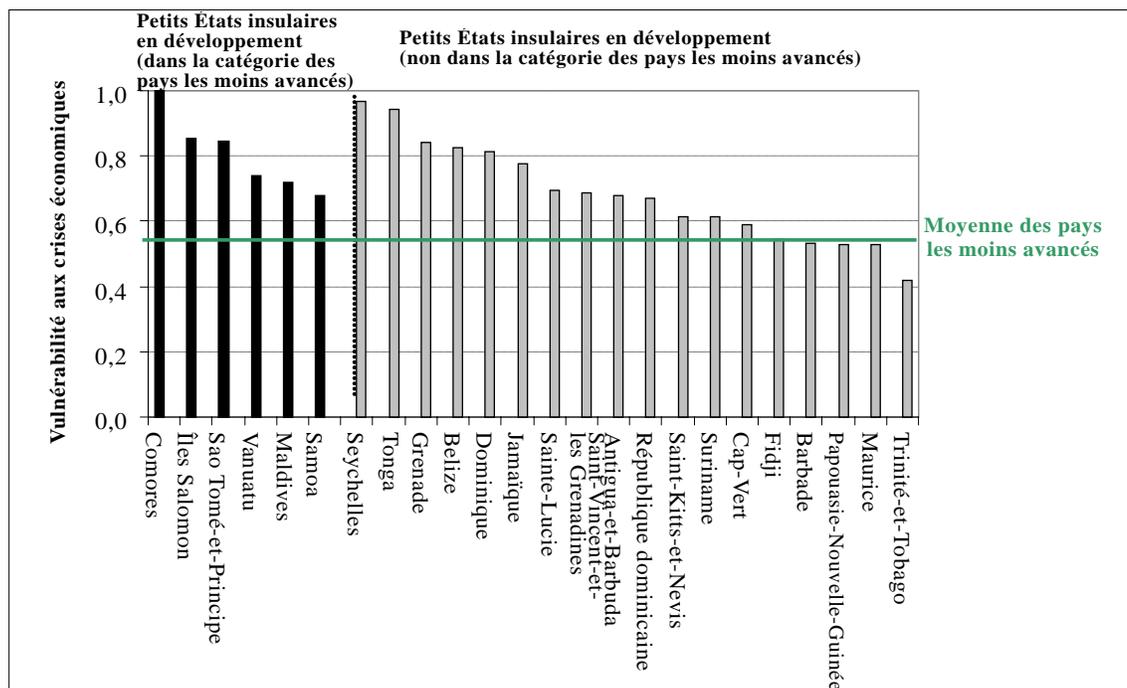
Figure II
Vulnérabilité aux crises économiques par région et par groupe de pays



Source : CESAP et Département des affaires économiques et sociales, données fondées sur des études de la CESAP et les méthodes décrites dans le *Rapport régional CESAP/BasD/PNUD pour l'Asie et le Pacifique 2009/10*.

16. Les différences entre pays en termes de vulnérabilité économique sont considérables. La figure III recense les petits États insulaires en développement qui, pénalisés par une forte exposition aux chocs économiques, affichent de ce fait l'indice de vulnérabilité le plus élevé. Ainsi, les Tonga sont extrêmement exposées, car elles sont fortement tributaires des mouvements internationaux de capitaux : les envois de fonds qui leur sont destinés représentent 39 % du PIB, le montant de l'aide publique au développement dont le pays bénéficie constitue 12 % du PIB et le volume des investissements étrangers directs compte pour 11 % du PIB. Vanuatu connaît une situation analogue même si elle est moins tributaire du tourisme, qui représente 15 % du PIB. Le Samoa est lui aussi assez exposé, les envois de fonds constituant 23 % de son PIB; et le tourisme, 18 %. Les Maldives sont également très exposées puisque le secteur du tourisme y compte pour 52 % du PIB. Quelques petits États insulaires en développement ayant un PIB par habitant relativement plus élevé sont plus vulnérables que les pays les moins avancés en moyenne et encore plus que certains pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement. Cet état de choses amène à se poser des questions au sujet de l'évaluation de la vulnérabilité entreprise pour déterminer si un pays peut être retiré de la liste des pays les moins avancés, et abonde dans le sens des petits États insulaires en développement qui ont demandé à maintes reprises à être officiellement reconnus comme appartenant à une catégorie particulière.

Figure III
Indice de vulnérabilité aux crises économiques de la CESAP pour 24 petits États insulaires en développement par rapport à la moyenne pour l'ensemble des pays les moins avancés (appartenant à la catégorie des petits États insulaires en développement ou non)



Source : CESAP et Département des affaires économiques et sociales, données fondées sur les études de la CESAP et les méthodes décrites dans le Rapport régional CESAP/BBASD/PNUD pour l'Asie et le Pacifique 2009/10 dans ESCAP/ADB/UNDP (2010).

17. L'extrême vulnérabilité des petits États insulaires en développement serait encore plus marquée si l'on adoptait une approche globale tenant compte des vulnérabilités économique, environnementale et sociale. C'est ainsi que le Département des affaires économiques et sociales met actuellement au point un cadre global de résilience aux vulnérabilités qui permettra d'établir des profils de pays englobant les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable ainsi qu'une évaluation de la capacité de faire face et de la résilience des petits États insulaires en développement. Ce cadre offrira à ces États la possibilité de procéder à une auto-évaluation qui pourrait à son tour être examinée par d'autres États appartenant à cette même catégorie de pays. Les résultats préliminaires de l'application d'un tel cadre devraient être disponibles à temps pour l'examen de haut niveau.

D. Application de la Stratégie de Maurice

18. La Stratégie de Maurice classe les vulnérabilités selon 19 thèmes et 7 moyens d'exécution (tableau 3). Les principales contraintes auxquelles se heurte

l'application de la Stratégie comportent notamment la réduction du montant de l'aide publique au développement dans certains petits États insulaires en développement, le manque de compétences techniques ainsi que les difficultés financières, techniques et institutionnelles entravant le suivi et l'évaluation. Lorsqu'il s'agira de mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie, il conviendra de noter que la mise en œuvre de mesures propres à réduire l'exposition et à accroître la capacité de faire face dans les petits États insulaires en développement est naturellement limitée par ce que les caractéristiques qui définissent ces pays sont les causes mêmes de l'origine de leur niveau élevé de vulnérabilité.

19. L'aide publique au développement est un indicateur supplétif permettant de mesurer la contribution en ressources humaines et financières à l'application de la Stratégie par les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les bailleurs de fonds. En 2007, le volume total des flux d'aide publique au développement à destination du sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement² a atteint 1,7 milliard de dollars, celui de l'aide multilatérale en faveur de ces pays s'élevant à 665 millions (en provenance, pour la plupart, de l'Union européenne). En 2009, l'assistance apportée par les Nations Unies représentait quelques dizaines de millions de dollars. S'agissant des résultats, les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie varient nettement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, ce dont témoignent également les progrès inégaux enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la vulnérabilité.

20. Les questions ayant trait à la Stratégie sont généralement bien intégrées dans les plans et initiatives de développement des petits États insulaires en développement, qui, pour la plupart, recouvrent les thèmes les plus importants de la Stratégie. Selon une enquête menée par la CEPALC au début de 2010, 63 % des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont indiqué que les ressources financières qui leur étaient affectées étaient insuffisantes pour une mise en œuvre de la Stratégie, tandis que 25 % déclaraient disposer de ressources suffisantes pour progresser d'une manière satisfaisante. Trente-huit pour cent disaient avoir des compétences techniques relativement solides pour mettre en œuvre la Stratégie, tandis que 50 % affirmaient ne disposer que de compétences minimales à cette fin. L'appui fourni par la communauté internationale pour la mise en œuvre de la Stratégie était considéré comme satisfaisant par 38 % des bénéficiaires, alors que 57 % déclaraient n'avoir reçu qu'une aide limitée. Ces résultats révèlent la nécessité constante, exprimée par les petits États insulaires en développement du monde entier, pour les partenaires de développement d'apporter une aide financière et technique aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie. Il importe d'envisager des modalités et programmes de financement qui tiennent pleinement compte de la situation particulière de ces États.

Tableau 3
Liste des thèmes et des moyens d'exécution de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice

<i>Thèmes</i>	
1. Changement climatique et élévation du niveau des mers	11. Science et technologie
2. Catastrophes naturelles et environnementales	12. Reclassement des pays qui appartenaient à la catégorie des pays les moins avancés
3. Gestion des déchets	13. Commerce : mondialisation et libéralisation
4. Ressources côtières et marines	14. Renforcement durable des capacités et éducation en vue du développement durable
5. Ressources en eau douce	15. Production et consommation durables
6. Ressources foncières	16. Environnement national et régional favorable
7. Ressources énergétiques	17. Santé
8. Ressources touristiques	18. Gestion des connaissances et information au service de la prise de décisions
9. Diversité biologique	19. Culture
10. Transports et communications	
<i>Moyens d'exécution</i>	
1. Accès aux ressources financières et fourniture de celles-ci	5. Suivi et évaluation
2. Science et développement et transfert de technologie	6. Rôle des Nations Unies dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action
3. Développement des capacités	7. Rôle des institutions régionales des petits États insulaires en développement en matière de suivi et d'application
4. Gouvernance nationale et internationale	

III. Application de la Stratégie de Maurice : progrès enregistrés, enseignements tirés et défis à relever

21. La présente section fournit des données plus détaillées sur les progrès enregistrés, les enseignements tirés et les défis à relever dans l'application de la Stratégie de Maurice. Il convient de noter les corrélations entre les thèmes et moyens d'exécution de la Stratégie de Maurice, les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement et le développement durable.

A. Économie

Transports et communications (thème 10)

22. Les transports et les communications constituent les liens essentiels dans les petits États insulaires en développement, entre ceux-ci et avec le reste du monde. Ces pays sont par conséquent plus vulnérables car la distance et l'isolement leur imposent des coûts de transport relativement élevés et ils n'ont guère de prise sur la qualité et la fréquence des services de transport maritime et aérien internationaux.

23. À l'inverse des pays sans littoral, les petits États insulaires en développement, eux, n'ont pas accès à la terre. S'il est vrai que les transports maritimes sont, typiquement, beaucoup moins onéreux que les transports terrestres du fait des importantes économies d'échelle que rendent possible les conteneurs modernes et les navires de vrac, ces pays pour la plupart ne transportent que des volumes trop faibles pour bénéficier pleinement des technologies et pratiques utilisées de nos jours dans les transports. Ce facteur, auquel s'ajoutent les énormes distances géographiques et les discontinuités modales, et cela même lorsque les distances à parcourir sur terre ne sont pas grandes, s'ajoutent aux coûts élevés du fret et aux coûts logistiques. Ainsi, en février 2010, le transport d'un conteneur standard de 20 pieds de Nagoya (Japon) à Port Vila (Vanuatu) revenait à 4 700 dollars des États-Unis, alors qu'un même volume transporté à Brisbane (Australie), soit sur une distance géographique du même ordre, ne revenait qu'à 1 100 dollars⁶. À ces deux facteurs, doivent s'ajouter les coûts élevés du fret aérien et la fréquence réduite des vols, qui jouent un rôle majeur dans la compétitivité d'ensemble des petits États insulaires en développement dans un monde qui se globalise et dans lequel les coûts du transport et les obstacles non tarifaires ont pris le pas sur les tarifs douaniers. D'une manière générale, la performance logistique des petits États insulaires en développement est significativement inférieure à celle d'autres pays en développement, comme le montre l'Indicateur de performance logistique établi par la Banque mondiale pour 2010. Neuf des 11 petits États insulaires en développement pour lesquels on dispose d'un tel indicateur figurent parmi les 50 pays les moins performants de ce point de vue, trois étant parmi les 10 pays les moins performants au monde. C'est là partiellement tout au moins un effet direct des faibles volumes transportés qui aggravent encore le handicap que représentent les distances.

24. En revanche, les volumes transportés par plusieurs petits États insulaires en développement ont nettement augmenté. Ainsi, le trafic portuaire de conteneurs a en gros doublé de 2001 à 2007 dans ceux de ces pays qui sont stratégiquement situés le long des grandes voies de transport maritime – par exemple la Jamaïque, Maurice, la République dominicaine et Trinité-et-Tobago. Aux Bahamas, il a pratiquement triplé pendant la même période. Toutefois, par opposition à ces chiffres, les flux de conteneurs ont stagné dans les petits États insulaires en développement situés à la périphérie des réseaux en étoile qui se constituent pour ces flux. De 2000 à 2007, le fret aérien, exprimé en tonnes par kilomètre, s'est accru dans neuf des 23 petits États insulaires pour lesquels on dispose de données alors qu'il a diminué de plus de moitié dans quelques-uns des plus pauvres d'entre eux.

25. La constitution des réseaux en étoile pour les transports aériens, les transports maritimes et l'interconnexion Internet a profité à certaines nouvelles plaques tournantes au prix d'une nouvelle marginalisation des petits États insulaires en développement situés à la périphérie de ces réseaux. Ce problème a été aggravé par la tendance à la libéralisation des services d'infrastructure et l'augmentation de la participation du secteur privé, qui ont neutralisé certains des effets de ces tendances qui autrement auraient été bénéfiques. De même, la viabilité des services de transports à destination d'îles lointaines situées à l'intérieur du territoire de nombreux petits États insulaires en développement n'a cessé de poser un défi majeur, en particulier dans les archipels. Les réseaux mondiaux d'interconnexion Internet suivent une topologie semblable, reposant essentiellement sur les

⁶ www.japan-partner.com/car-shipping-cost.php.

principales voies de transport maritime. Pourtant, de manière générale, même les petits États insulaires en développement géographiquement bien situés n'ont pu mettre à profit leur position pour obtenir une largeur de bande supérieure à la moyenne ni des coûts inférieurs à la moyenne. En 2009, la tarification des services d'interconnexion Internet de transit pour les capitales des petits États insulaires en développement était une à deux fois plus élevée que dans les villes des États-Unis et d'Europe. Ainsi, malgré les rapides améliorations absolues des communications, ces pays demeurent relativement à la traîne⁷, ce qui entraîne un écart entre l'infrastructure et les applications de logiciels. Comme signes encourageants s'agissant des conditions d'exploitation d'infrastructures extérieures, certains opérateurs disposant d'une capacité de diffusion par satellite en bande C sont disposés à collaborer avec les petits États insulaires en développement du Pacifique en vue de la location de capacités à des taux beaucoup plus faibles que les taux courants.

26. Parmi les progrès notables réalisés à l'échelle régionale, on peut citer l'adoption des Principes du Forum des îles du Pacifique sur les services de transports régionaux (2004), la création du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique en 2005 suivie de l'Accord sur les services aériens dans les îles du Pacifique, les efforts visant à créer une compagnie aérienne régionale dans les Caraïbes, la Stratégie régionale de numérisation du Pacifique, les sites du plan de connexion Internet dans les régions rurales du Pacifique, l'initiative « Un ordinateur par enfant » et le réseau d'information du Pacifique Sud.

27. L'étroitesse des marchés des petits États insulaires en développement a limité la possibilité d'établir des partenariats public-privé et d'autres formes de participation du secteur privé, empêchant ainsi certains de ces États de mettre en œuvre des plans ambitieux pour offrir un « service universel » et un réseau étendu au grand public. De même, l'entretien est beaucoup plus coûteux. Pourtant, nombreux sont les petits États insulaires en développement qui ont adopté des politiques nationales en matière de communications qui ont ouvert davantage leurs marchés à la concurrence et prévoient des plans ambitieux d'exploitation des technologies modernes, notamment le satellite et les fibres optiques. La popularité sans cesse croissante de la téléphonie mobile est frappante. Nauru a même décidé d'éliminer progressivement le service de téléphone fixe. Plusieurs petits États insulaires en développement ont réalisé une couverture radiophonique et télévisée de tout leur territoire.

28. La sûreté et la sécurité des transports maritimes, des transports aériens et des communications par Internet sont toujours en tête des priorités, compte tenu des grands accidents de navigation, de la montée de la piraterie internationale ainsi que de la sécurité et des normes de travail de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

29. Malgré les efforts entrepris, la prestation de services fiables et efficaces de transports aérien, terrestre et maritime et de communications demeure un défi pour de nombreux petits États insulaires en développement. Le partage des ressources dans les domaines des infrastructures, de la technologie, des solutions

⁷ TeleGeography Research, 2010.

institutionnelles, de la réglementation et de l'administration s'est révélée une forme de coopération à faible coût. Le régionalisme et la régionalisation en matière de transports et de communications constituent d'importants instruments permettant aux petits États insulaires en développement de relever efficacement les défis auxquels ils sont confrontés.

Commerce (thème 13)

30. Du fait de leur exigüité et de la modicité de leurs ressources, les économies des petits États insulaires en développement figurent parmi les plus ouvertes au commerce dans le monde et sont plutôt vulnérables face aux crises commerciales. La part de ces pays dans le volume total des échanges mondiaux n'a cessé de baisser depuis 1990. Si le taux de croissance des pays exportateurs de produits de base était supérieur à 10 % au plus fort de la bonne conjoncture en 2007, celui des petits États insulaires en développement ne disposant pas de ressources est resté bien en deçà de la moyenne mondiale. La crise financière mondiale a eu un effet grave sur le commerce. Ainsi, on estime à 31 % et à 16 %, respectivement, les pertes en recettes d'exportation subies par le Samoa et les Îles Salomon en 2008, ce qui était beaucoup plus élevé que les pertes subies par la Chine (-7 %).

31. Les économies de nombreux petits États insulaires en développement sont très exposées aux chocs en raison de leur dépendance excessive à l'égard de quelques marchés. Ainsi, 68 % des exportations de la Communauté des Caraïbes sont destinées à l'Union européenne, aux États-Unis et au Canada. Ceux de ces États qui sont membres du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont vu s'éroder les préférences commerciales avec l'Union européenne au titre de l'Accord de Cotonou. Dans le même temps, Tuvalu et d'autres petits États insulaires en développement éprouvent des difficultés face à la perte des recettes douanières qui leur permettaient de financer des services d'éducation et de santé essentiels.

32. Les courants d'échanges et accords commerciaux mondiaux sont à l'image des systèmes de transports et de communications en étoile. Les petits États insulaires en développement sont généralement à la périphérie de ces systèmes et n'en influencent guère l'orientation. Cette situation est aggravée par le fait qu'ils ne peuvent participer aux négociations commerciales en raison de moyens nationaux limités. Le système commercial multilatéral impose effectivement des obligations contraignantes à ses membres, quel que soit leur taille ou leur situation particulière. S'il est vrai que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne prévoit pas de mesures spécifiques pour les petits États insulaires en développement, elle a toutefois établi, en 2002, un programme de travail sur les petites économies et adopté, en 2006, des recommandations sur les mesures visant à aider les petites économies à s'acquitter de leurs obligations.

33. À l'heure actuelle, 24 petits États insulaires en développement sont membres de l'OMC; le Cap-Vert et les Tonga y ont adhéré récemment, le premier en 2009 et les seconds en 2005. Six ont actuellement le statut d'observateur pendant que la procédure de leur adhésion formelle est en cours; ce sont (la date de la demande d'adhésion est entre parenthèses) : les Bahamas (2001), les Comores (2007), le Samoa (1998), Sao Tomé-et-Principe (2004), les Seychelles (1995) et le Vanuatu (1995). Du fait des procédures multiformes d'adhésion et des conditions attachées au statut de membre, l'adhésion pose un défi pour les petits États insulaires en développement. Bon nombre d'entre eux, membres de l'OMC ou non, poursuivent

des réformes de leur réglementation. Le débat sur la création éventuelle d'une catégorie officiellement reconnue pour les petits États insulaires en développement et assortie d'un traitement préférentiel à l'OMC est toujours à l'ordre du jour, vu que certains de ces pays perdent toute assistance spéciale dès lors qu'ils sont sur le point de sortir de la liste des pays les moins avancés.

34. L'insuffisance des capacités nationales de facilitation du commerce, notamment en matière de douanes, de collecte de données et d'échange institutionnel d'informations, a limité les avantages que les petits États insulaires en développement retirent du commerce. Vu leur base économique exiguë, leur isolement des marchés mondiaux et l'accroissement de leurs déficits commerciaux (par exemple le déficit commercial du Tuvalu représentait 78 % de son PIB), ceux-ci remettent de plus en plus en question les avantages potentiels des accords commerciaux. Les négociations commerciales ont essentiellement porté sur le commerce des services et la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. Les arrangements régionaux sur la mobilité de la main-d'œuvre, la politique de la Nouvelle-Zélande relative aux employeurs saisonniers reconnus et le système pilote des travailleurs saisonniers mis en place par l'Australie, constituent pour les habitants des îles du Pacifique une aubaine qui demeure toutefois limitée et est entravée par le coût élevé des transports. En 2008, les accords de partenariat économique Union européenne-ACP ont remplacé les chapitres relatifs au commerce de l'Accord de Cotonou, dont sont signataires de nombreux petits États insulaires en développement. Au titre des accords de partenariat économique avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'Union européenne s'est engagée à permettre immédiatement l'accès en franchise à 98,5 % de son commerce des biens et à 94 % de son secteur des services contre une libéralisation des marchés à long terme par le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Sept États insulaires en développement du Pacifique (Îles Cook, Fidji, Nioué, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu) ont annoncé qu'ils étaient disposés à appliquer l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique, et l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques a connu des avancées.

35. Des approches plus ambitieuses en matière de commerce et de coopération économique à l'échelle régionale peuvent contribuer à renforcer la capacité d'adaptation économique des petits États insulaires en développement. Ceux qui élaborent des politiques d'échanges commerciaux, d'investissement, de transport et de développement pourraient adopter une démarche stratégique propre à assurer des débouchés dans les créneaux de prestation de services des réseaux internationaux de production. Les fonds autorenouvelables pourraient lever les obstacles que le coût des transports met à la participation des petits États insulaires en développement aux nouveaux arrangements sur la mobilité de la main-d'œuvre. L'aide au développement des relations commerciales et l'accroissement de l'aide bilatérale et multilatérale au développement demeurent essentiels, même pour les petits États insulaires en développement au revenu plus élevé.

Accès aux ressources financières et fourniture de celles-ci (moyen d'exécution 1)

36. Les ressources financières figurent parmi les outils les plus importants permettant aux petits États insulaires en développement de remédier à leur vulnérabilité. Malheureusement, l'accès à ces ressources pose un défi particulier à

ces pays à cause de l'exiguïté de leurs économies, qui accroît les coûts de l'information sur les marchés et de l'élaboration de projets. C'est pourquoi les efforts entrepris par les gouvernements pour promouvoir l'investissement étranger direct et les partenariats public-privé ont eu des succès mitigés dans nombre de ces pays. En outre, du fait d'économies d'échelle limitées, de coûts de transport élevés et de faibles capacités commerciales en dépit d'économies plutôt libérales, les petits États insulaires en développement enregistrent d'importants déficits commerciaux qu'ils ne peuvent supporter sans des apports de capitaux extérieurs, dont l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct et les envois de fonds des travailleurs.

37. Le montant moyen de l'aide publique au développement consenti aux petits États insulaires en développement a baissé vers la fin des années 90, s'établissant depuis entre 10 % et 12 % du PIB (fig. IV). Les flux nets d'investissement étranger direct en direction de ce sous-groupe ont été stables, représentant 12 % du PIB jusqu'en 2005, puis ont rapidement doublé. Les envois de fonds des travailleurs ont augmenté plutôt lentement, atteignant en moyenne 7 % du PIB en 2008. Tout indique que les envois de fonds et l'investissement étranger direct ont considérablement baissé depuis le deuxième semestre de 2008.

38. Le montant total de l'aide publique au développement destiné aux 29 membres du sous-groupe des petits États insulaires en développement est tombé de 1,4 milliard de dollars en 1995 à 1,1 milliard de dollars en 2000, puis est remonté à 1,4 milliard de dollars en 2006 pour atteindre un niveau record de 1,7 milliard de dollars en 2007. Selon le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'aide multilatérale aux petits États insulaires en développement est passée de 124 millions de dollars en 2002 à 665 millions de dollars en 2007, l'essentiel provenant de l'Union européenne. Les flux d'aide multilatérale diffèrent considérablement d'un petit État insulaire en développement à l'autre. L'application de la Stratégie de Maurice a été principalement financée au moyen de ressources intérieures.

Figure IV
Flux moyens de l'aide publique au développement, de l'investissement étranger direct (flux nets) et des envois de fonds des travailleurs à destination de 29 petits États insulaires en développement (1995-2008)

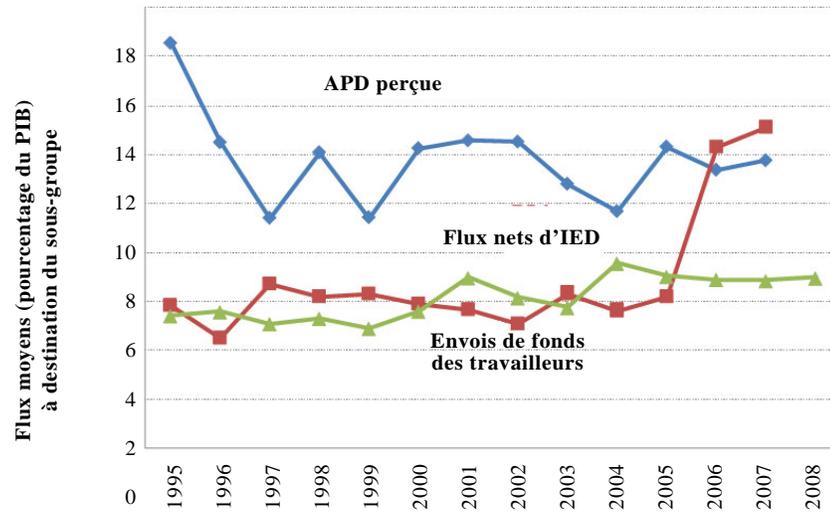
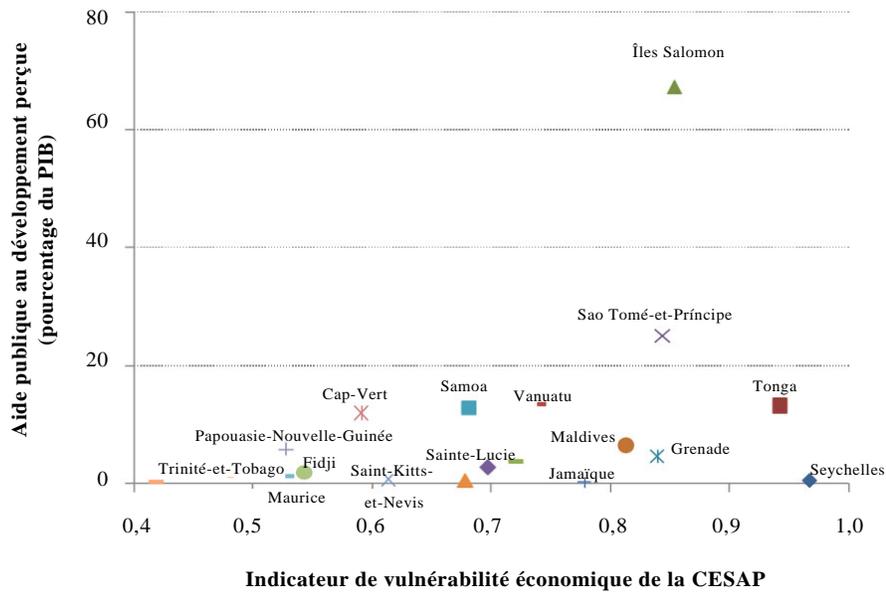


Figure V
Aide publique au développement perçue par rapport à l'indicateur de vulnérabilité économique en 2007



39. On observe d'énormes différences dans le montant de l'aide publique au développement versée aux divers petits États insulaires en développement (voir tableau 4). Cette aide n'est pas systématiquement consentie aux petits États insulaires en développement au plus faible revenu ni aux plus vulnérables (voir fig. V). Il convient de noter également que le récent accroissement de l'aide publique au développement a essentiellement profité à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon, au Timor-Leste et à Saint-Vincent-et-les Grenadines. En fait, l'APD à destination de 12 des 29 membres du sous-groupe des petits États insulaires en développement a baissé depuis 2005. Les taux d'émigration continuent d'être très élevés dans nombre de ces pays (par exemple, 35 % au Samoa, 34 % aux Tonga et 17 % aux Fidji). Conséquence : les envois de fonds des travailleurs ont atteint 23 % du PIB au Samoa et 39 % aux Tonga, alors qu'ils n'ont été que de 0,3 % aux Maldives et 0,2 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir tableau 4). Le volume relatif des flux nets d'investissement étranger direct a été plus important dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes que dans les autres. Les différences entre pays sont énormes; elles vont de 0,5 % du PIB au Samoa à près de 34 % à Antigua-et-Barbuda (voir tableau 4). Les importants investissements étrangers directs réalisés dans les secteurs du tourisme, de l'exploitation minière et des services de communications dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont permis à ces pays de combler le déficit du compte des opérations courantes, qui atteignait en moyenne 14 % dans la région au cours des cinq dernières années. L'ampleur de ces investissements ainsi que l'investissement public dans ces pays ont permis de relever les niveaux d'investissement, les portant à quelque 28 % dans les années 2000, sans pour autant engendrer des taux de croissance élevés.

Tableau 4

Aide publique au développement perçue et flux nets d'investissement étranger direct en 2007, et envois de fonds des travailleurs en 2008

	<i>Flux financiers exprimés en pourcentage du PIB</i>				<i>Flux financiers exprimés en pourcentage du PIB</i>		
	<i>Envois de fonds</i>	<i>Investissement étranger direct</i>	<i>Aide publique au développement</i>		<i>Envois de fonds</i>	<i>Investissement étranger direct</i>	<i>Aide publique au développement</i>
Antigua-et-Barbuda	2,1	33,9	0,4	Palaos	s.o.	s.o.	13,4
Bahamas	s.o.	10,9	0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,2	1,5	5,7
Cap-Vert	8,0	9,0	11,8	Sainte-Lucie	3,1	27,3	2,6
Comores	2,3	0,2	s.o.	Saint-Kitts-et-Nevis	6,9	27,9	0,6
Dominique	8,2	13,6	6,3	Saint-Vincent-et-les Grenadines	5,1	16,5	12,7
Fidji	5,0	8,0	1,7	Samoa	25,8	0,5	7,8
Grenade	10,0	22,9	4,5	Sao Tomé-et-Principe	1,1	24,4	25,0
Îles Marshall	s.o.	s.o.	1,2	Seychelles	1,4	27,3	0,4
Îles Salomon	3,2	8,0	67,3	Timor-Leste	s.o.	s.o.	16,3
Jamaïque	14,7	6,6	0,26	Tonga	37,7	10,8	13,1
Kiribati	6,9	s.o.	20,6	Trinité-et-Tobago	0,5	s.o.	0,1
Maldives	0,2	1,4	3,8	Vanuatu	1,2	6,7	13,5
Maurice	2,5	5,0	41,9				

Source : Banque mondiale et ONU, 2010.

40. L'accroissement du fardeau de la dette est une source de préoccupation pour de nombreux petits États insulaires en développement, en particulier dans les Caraïbes. En 2007, le taux moyen de l'encours de la dette extérieure de ces pays était d'environ 80 %. L'encours de la dette extérieure représentait 100 à 220 % du PIB d'un tiers de ces pays pour lesquels on dispose de données et tout porte à croire que la situation s'est aggravée depuis 2008. Le niveau de la dette publique est également très élevé, dépassant 100 % du PIB dans plusieurs cas. À la différence des pays les moins avancés et de certains autres groupes de pays, les petits États insulaires en développement qui ne sont pas des pays les moins avancés n'ont pu satisfaire les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette et sont de plus en plus considérés inadmissibles pour ce qui est de l'aide au développement. Dans le cadre du marché commun unique, les petits États insulaires en développement des Caraïbes se sont fixé pour objectif de maintenir le ratio dette-PIB à moins de 60 % d'ici à 2020. Un fonds régional de développement doté de 250 millions de dollars a été créé en 2008 pour promouvoir le développement des entreprises dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes défavorisés. Le manque de capacités et la petite taille des projets ont limité la possibilité d'établir des partenariats public-privé et entraver l'accès des petits États insulaires en développement aux mécanismes internationaux de financement comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme pour un développement propre.

Tourisme (thème 8)

41. Le tourisme a considérablement contribué au développement de nombreux petits États insulaires en développement et continuera de jouer un rôle très important dans leur croissance à l'avenir. En moyenne, les recettes touristiques ont représenté 51 % de la valeur totale des exportations de ces pays en 2007, contre 42 % en 2000, alors qu'il a représenté moins de 10 % dans les autres pays en développement. En 2007, la part des recettes touristiques était supérieure à 50 % des recettes d'exportation dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Cap-Vert, Dominique, Grenade, Maldives, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Vanuatu (voir tableau 5). Aux Maldives, le secteur du tourisme représente environ 52 % du PIB. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, le secteur du tourisme a enregistré une croissance de 50 % au cours des cinq dernières années.

42. Le fait d'être tributaire du tourisme est un important facteur de vulnérabilité économique pour les petits États insulaires en développement, en particulier eu égard aux fortes fluctuations des recettes touristiques. Le coefficient de variation de la croissance des recettes touristiques était de 1,8 pour les petits États insulaires en développement contre 0,7 pour les PMA ces dernières années. Les principales raisons de ces fortes fluctuations sont notamment la crise financière, l'instabilité des cours du pétrole, les avis négatifs donnés aux voyageurs, les risques de santé présumés et la dépendance à l'égard de quelque grands marchés. Ainsi, les Européens ont représenté plus de 70 % des touristes aux Maldives.

Tableau 5
Recettes tirées du tourisme international dans certains petits États insulaires en développement, exprimées en pourcentage du montant total des recettes d'exportation, en 2007

	<i>Recettes tirées du tourisme international (pourcentage des exportations)</i>
Cap-Vert	74
Samoa	70
Maldives	68
Sainte-Lucie	66
Vanuatu	65
Bahamas	65
Antigua-et-Barbuda	58
Grenade	56
Saint-Vincent-et-les Grenadines	51
Dominique	51
Saint-Kitts-et-Nevis	49
Jamaïque	43
Seychelles	42
Maurice	37
Tonga	36
Sao Tomé-et-Principe	31
Trinité-et-Tobago	5

43. Les plans et politiques relatifs au tourisme durable adoptés par les petits États insulaires en développement visaient à accroître la capacité d'adaptation et la valeur ajoutée économique et à porter remède à la répartition souvent inéquitable des avantages qui en découlent. Des politiques, stratégies, plans ou objectifs en matière de tourisme national ont été récemment élaborés notamment par la Barbade, Kiribati, Maurice, les Maldives, les Palaos, la République des Îles Marshall, Sao Tome-et-Principe, les Seychelles et Tuvalu. Les petits États insulaires en développement ont continué d'améliorer la commercialisation du tourisme et la promotion des investissements dans ce secteur. Les Fidji et Maurice ont conçu des stratégies et des campagnes nationales de valorisation de leur marque. Toutefois, l'insuffisance des moyens de transport et des infrastructures continue d'entraver considérablement le développement du tourisme durable.

44. La promotion de l'écotourisme, du tourisme de croisière, du tourisme axé sur des événements, du tourisme de plongée, du tourisme favorable aux pauvres, du tourisme médical et du tourisme de mise en forme figure au programme de nombreux petits États insulaires en développement mais n'a guère été mise en pratique. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont élaboré une stratégie régionale pour les croisières en 2008 et ceux des Caraïbes étudient

différentes options. La promotion de l'écotourisme prend diverses formes, notamment à Cuba, aux Fidji, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles et à Tuvalu.

45. Les plans et stratégies relatifs au tourisme durable sont encore plus importants dans les petits États insulaires en développement que dans les autres pays car il s'agit pour ceux-ci de prévenir une exploitation excessive de la capacité de charge qui ne manquerait pas de causer des dégâts à l'environnement et de nuire au tourisme. En effet, les plans peuvent orienter diverses activités de commercialisation et de promotion des investissements. Vu la capacité de charge relativement faible des petits États insulaires en développement, l'écotourisme serait un modèle particulièrement prometteur pour ceux-ci. On pourrait envisager de créer une base de connaissances accessible sur la contribution des divers types de tourisme.

Ressources énergétiques (thème 7)

46. La plupart des petits États insulaires en développement sont largement tributaires du pétrole et d'autres combustibles fossiles importés pour leurs transports et la production d'électricité. La situation est particulièrement grave vu la part importante de l'électricité produite avec du diesel, en raison de la taille réduite et de l'éloignement de nombreuses îles. Ces États sont de ce fait extrêmement sensibles à l'instabilité des prix du pétrole. La hausse rapide des prix du pétrole entraîne souvent dans l'immédiat une instabilité sociale. Qui plus est, les infrastructures énergétiques des petits États insulaires en développement sont très fragiles en cas de catastrophes naturelles. Plusieurs petits États insulaires en développement se sont efforcés d'améliorer la résistance de leurs centrales et réseaux électriques aux tempêtes tropicales.

47. Les importations de pétrole représentent en moyenne 12 % des importations des petits États insulaires en développement. Par exemple, la facture des importations pétrolières des Fidji a triplé en termes absolus entre 2000 et 2009 et a représenté un tiers de la facture des importations en 2009. En moyenne, les importations de pétrole des petits États insulaires en développement du Pacifique atteignent 18 % de leur PIB. L'extrême instabilité et la flambée récente des prix du pétrole brut à l'échelle mondiale ont eu un fort impact sur la balance des paiements. Une augmentation de 10 dollars par baril du prix du pétrole brut mondial entraîne une diminution de 1,5 % du PIB des petits États insulaires en développement du Pacifique. En 2009, quatre petits États insulaires en développement du Pacifique ont signé l'Initiative d'achat en vrac de pétrole afin d'améliorer leur position sur le marché. Compte tenu de l'éloignement des petits États insulaires en développement du Pacifique, les prix au détail de l'essence sont parmi les plus élevés du monde en développement⁸. Afin d'atténuer les conséquences sociales de l'instabilité des prix du pétrole, les gouvernements de ces États décident généralement de fixer le prix de vente au détail des carburants au niveau local.

48. Les plans et politiques énergétiques visent à remédier aux vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement, tout en assurant à tous les habitants des îles un approvisionnement en énergie sûr, fiable, abordable et sans danger pour l'environnement. Si la disponibilité de données sur l'énergie pose un grave problème pour la plupart des petits États insulaires en développement, il apparaît à l'évidence, d'après certaines données nationales, que seuls ceux ayant un

⁸ www.gtz.de/fuelprices.

potentiel hydroélectrique disposent d'énergie renouvelable en quantité notable. En témoigne la situation à Sao Tomé-et-Principe, dont le panier énergétique est composé comme suit : diesel 38 %, bois de feu traditionnel (cause de déboisement) 33 %, hydroélectricité 1 % et gaz naturel moins de 0,01 %. En revanche, le panier énergétique des Fidji est composé pour 33 % d'électricité produite par des combustibles fossiles, 62 % d'hydroélectricité, 4 % d'énergie tirée de la biomasse et 0,6 % d'énergie éolienne et d'autres ressources renouvelables.

49. Dans les Caraïbes, la CARICOM, l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et l'Association des compagnies d'électricité des Caraïbes ont élaboré des politiques énergétiques régionales en 2007. Dans le Pacifique, une réunion des ministres de l'énergie étudiera les politiques énergétiques des îles du Pacifique en 2010. Des plans, politiques ou plans d'action nationaux en matière d'énergie existent dans au moins 22 petits États insulaires en développement. Parmi ceux-ci, on peut citer les Bahamas (2008), Bahreïn (2009-2014), les Fidji (2006), la Jamaïque (2006-2020), Kiribati (2009), les Maldives (2009-2013), Maurice (2009-2025) et Saint-Vincent-et-les Grenadines (2009). Des projets sont en cours d'élaboration ou d'examen dans les îles suivantes : Barbade, Grenade, Jamaïque, Palaos, les Îles Marshall, Sainte-Lucie et Seychelles. Les pays ont de plus en plus recours à des outils d'évaluation intégrés pour tenir compte des arbitrages nécessaires entre climat, terres, énergie et eau⁹.

50. L'électrification des zones rurales et, en particulier, des petites îles éloignées demeure limitée en raison de l'importance des coûts d'investissement. Toutefois, de nombreux petits États insulaires en développement ont fait des efforts particuliers à cet égard. Ainsi, les Fidji ont mené à bien entre 2005 et 2009 quelque 900 projets communautaires d'électrification des zones rurales dans le but d'assurer l'accès universel à l'électricité d'ici à 2016.

51. La plupart des petits États insulaires en développement ont adopté des stratégies visant à promouvoir les énergies renouvelables, telles que les énergies solaire, éolienne, géothermique et hydroélectrique, ainsi que les énergies dérivées, de la houle, de la biomasse et des océans. Ainsi, les Maldives ont annoncé leur décision de se doter d'un secteur énergétique neutre du point de vue des émissions de carbone d'ici à 2020 et de réduire de moitié leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2015, en recourant aux sources d'énergie renouvelables et en renforçant l'efficacité énergétique. Tuvalu a annoncé s'être fixé pour objectif de n'utiliser que des sources d'énergie renouvelables à compter de 2020. Bien que l'accent soit mis sur l'énergie renouvelable dans les plans énergétiques et que de nombreuses activités soient menées à cet effet, peu de progrès ont été accomplis pour remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie à faible émission de carbone. L'utilisation de combustibles fossiles a continué à augmenter plus vite que celle d'énergie renouvelable dans la plupart des petits États insulaires en développement. Pour être économiquement viables, les solutions de rechange à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles dans ces pays continuent à exiger des subventions, à l'exception d'applications particulières. Les potentiels d'énergie renouvelable varient considérablement d'un petit État insulaire en développement à l'autre. La rareté des ressources en terre limite le développement des panneaux

⁹ Une application pilote du modèle climat, terres, énergie et eau pour Maurice a été présentée lors d'un événement parallèle pendant la dix-septième session de la Commission en 2009; voir www.iaea.org/OurWork/ST/NE/Pess/csd-17.html.

solaires, qui ont une faible intensité énergétique. Les activités de ces États sont centrées essentiellement sur l'énergie éolienne et solaire, ainsi que sur la production hydroélectrique, le cas échéant. Des expériences concluantes ont été faites avec le chauffage de l'eau par l'énergie solaire (à la Barbade, aux Palaos et à Maurice). La production d'électricité hybride solaire-diesel est à l'essai aux Maldives et à Tuvalu. L'énergie géothermique aurait un large potentiel dans les petits États insulaires en développement, mais elle n'en est qu'au stade initial de l'exploration (à Saint-Kitts-et-Nevis et à Sainte-Lucie). Les systèmes de conversion des déchets en énergie ont un bel avenir, mais sont encore sous-utilisés.

52. La communauté internationale appuie de nombreux projets d'efficacité énergétique dans les petits États insulaires en développement. Les initiatives des gouvernements incluent la conversion de lampes incandescentes en lampes fluorescentes (Grenade, Sainte-Lucie, Maurice), l'installation de compteurs (Grenade), l'efficacité des combustibles utilisés dans les transports (Tuvalu), les concessions de droits de douane (Sainte-Lucie) et des programmes plus généraux (Cuba, Palaos, Maldives).

53. Les plans énergétiques globaux doivent être harmonisés avec les mesures prises dans d'autres secteurs, ce qui suppose une évaluation intégrée des arbitrages intersectoriels nécessaires, en plus de l'analyse des systèmes énergétiques. Les énergies renouvelables modernes peuvent contribuer à atténuer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement face à l'instabilité des prix du pétrole, mais exigent des mesures d'appui et des subventions importantes, telles qu'une tarification préférentielle, des concessions douanières, un financement bilatéral et des instruments de financement international (mécanisme pour un développement propre (MDP), FEM, par exemple). Les options en matière d'énergie renouvelable qui sont les plus prometteuses pour les petits États insulaires en développement peuvent être différentes de celles conseillées pour d'autres pays en développement. L'énergie géothermique, l'utilisation de l'eau de mer pour la climatisation, la conversion des déchets en énergie et l'énergie solaire-thermique méritent un examen plus attentif. Les initiatives régionales d'achat en vrac de pétrole, telles que celles mises en œuvre dans le Pacifique, méritent d'être développées et appliquées dans d'autres régions. Sans aucun doute, les systèmes de collecte et de suivi des données sont très insuffisants, de même que la formation à l'évaluation des choix technologiques en matière d'énergie.

Science et technologie (thème 11, moyen d'exécution 2)

54. Malgré des niveaux d'instruction relativement élevés, l'investissement dans la science et la technologie reste très limité dans les petits États insulaires en développement en raison essentiellement de leur petite taille. Ce sous-investissement dans la plupart des secteurs à forte intensité technologique, directement lié au déclin des secteurs traditionnels, a entravé les efforts à faire pour diversifier la production vers de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée.

55. Dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'investissement dans la recherche et le développement est faible et représente en moyenne 0,13 % du PIB, ce qui explique le développement extrêmement limité des technologies à l'échelon national. Selon un rapport établi par la CESAP en 2007, la spécialisation dans les matières scientifiques et technologiques au niveau universitaire décline en raison du manque d'intérêt pour les matières scientifiques

dans l'éducation secondaire, de l'insuffisance des installations nécessaires à la recherche-développement, des forces du marché et de la rémunération relativement faible des ingénieurs et des scientifiques, et faute de sensibilisation à cette insuffisance et de politiques ou de stratégies nationales en matière de sciences et de technologie. Le progrès des sciences et des technologies, là où il existe, repose sur l'importation de technologies, y compris de technologies respectueuses de l'environnement, secteur en pleine croissance. Les progrès sont plutôt limités dans la plupart des petits États insulaires en développement en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle. Si certains pays, comme Trinité-et-Tobago, la Barbade et la Jamaïque, disposent de cadres législatifs protégeant les droits d'auteur, les dispositions relatives aux brevets sont insuffisantes ou inexistantes dans la plupart des petits États insulaires en développement.

56. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) continue à promouvoir la science et la technologie dans les petits États insulaires en développement. Plusieurs initiatives récentes méritent d'être mentionnées à ce titre, telles que Cariscience, le cadre politique régional pour la science, la technologie et l'innovation dans les Caraïbes, ainsi que le Conseil pour la science et la technologie des Caraïbes. Maurice, par exemple, est un petit État insulaire en développement qui a intensifié ses efforts pour promouvoir la science et la technologie. Sachant que la recherche et le développement ne représentaient que 0,36 % de son PIB, Maurice a créé un ministère de l'industrie, de la science et de la recherche, a introduit une nouvelle méthode d'enseignement des sciences dans les écoles secondaires et a appuyé l'Institut de recherche de l'industrie sucrière et l'Institut océanographique national.

57. Toutefois, dans la plupart des petits États insulaires en développement, la science et la technologie restent gravement sous-développées. L'élaboration de politiques et de stratégies scientifiques et technologiques nationales et régionales pourrait contribuer à mieux cibler l'emploi des ressources limitées, et à promouvoir l'investissement et une culture de l'innovation.

Retrait de la liste des pays les moins avancés (thème 12)

58. En mars 2010, le monde comptait 49 pays les moins avancés, dont 11 étaient des petits États insulaires en développement (Comores, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu). Le Comité des politiques de développement, organe subsidiaire du Conseil économique et social, examine régulièrement le statut des pays les moins avancés. Pour son dernier examen triennal de la liste des pays les moins avancés, effectué en 2009, le Comité s'est servi des trois critères suivants pour identifier les pays les moins avancés : a) estimation de la moyenne sur trois ans du revenu national brut par habitant (en dessous de 905 dollars pour inscription sur la liste, au-dessus de 1 086 dollars pour retrait); b) indice du capital humain, qui tient compte de la nutrition (proportion de la population sous-alimentée), de la santé (taux de mortalité des enfants âgés de 5 ans ou moins), de l'éducation (taux brut de scolarisation dans les écoles secondaires) et du taux d'alphabétisation des adultes; c) indice de vulnérabilité économique du Comité, qui tient compte de la taille de la population, de l'éloignement du territoire, de la concentration des exportations de marchandises, de la part de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans le produit intérieur brut, de la proportion de la population sans-abri pour cause de catastrophe naturelle, de l'instabilité de la production agricole et de l'instabilité des

exportations de biens et services. Pour être inscrit sur la liste, un pays doit répondre à tous ces critères et sa population ne doit pas excéder 75 millions de personnes. Pour pouvoir être retiré de la liste, un pays doit atteindre des niveaux pour au moins deux des trois critères susmentionnés ou son revenu intérieur brut par habitant doit être supérieur au double du niveau seuil et la probabilité que le niveau du revenu brut par habitant se maintienne doit être jugée élevée.

59. Le Timor-Leste a été ajouté à la liste en 2003 et le Cap-Vert en a été retiré en décembre 2007. Lors de l'examen triennal de 2009 de la liste des pays les moins avancés, le Comité des politiques de développement a recommandé que la Guinée équatoriale en soit retirée. Tuvalu et Vanuatu ont été jugés des candidats possibles, mais n'ont pas été recommandés en raison d'un doute quant à la durabilité de leurs progrès. Kiribati, qui avait répondu aux critères pour la première fois lors de l'examen de 2006, n'a plus été jugé éligible. Samoa et les Maldives devraient être retirés de la liste en décembre 2010 et janvier 2011, respectivement. Ainsi, la quasi-totalité des retraits ou des recommandations récentes de retrait concernent des petits États insulaires en développement, ce qui a conduit ces pays à se demander si les critères de vulnérabilité économique du Comité respectaient pleinement les caractéristiques qui leur étaient propres et à réclamer une analyse plus approfondie de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement sous tous les aspects du développement durable.

B. Environnement

Changement climatique (thème 1)

60. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement sensibles au changement climatique. La variabilité du climat, l'élévation du niveau des mers et les événements extrêmes (tels que la fréquence et l'intensité accrues des tempêtes et des sécheresses) ont des conséquences négatives pour nombre de ces pays. Les impacts économiques sont, notamment, la perte de terres agricoles et d'infrastructures et les effets négatifs sur les pêches. Les impacts environnementaux incluent la perte de biodiversité, l'intrusion d'eau salée et la dégradation des habitats terrestres et en zones humides. Les impacts sociaux incluent la destruction d'établissements humains, la perte de moyens de subsistance et des impacts négatifs sur la santé et l'accès à l'eau douce. Par conséquent, les changements climatiques constituent indubitablement l'une des principales préoccupations des petits États insulaires en développement et les mesures d'adaptation à ces changements et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre figurent en bonne place dans leurs programmes d'action.

61. L'élévation du niveau de la mer est une menace pour les atolls de faible altitude. Le Conseil de sécurité s'est penché sur le changement climatique et ses incidences sur la sécurité pour la première fois en 2009¹⁰. La survie physique de Kiribati, des Maldives, des Îles Marshall et de Tuvalu est en jeu, de même que celle d'importantes superficies dans d'autres petits États insulaires en développement à quelques pieds seulement au-dessus du niveau de la mer.

62. La plupart des petits États insulaires en développement ont ratifié le Protocole de Kyoto, mais seuls 38 % des petits États insulaires en développement des Caraïbes

¹⁰ Voir aussi la résolution 63/281 de l'Assemblée générale.

pensent que cette ratification a amélioré leur accès aux technologies à faible émission de dioxyde de carbone, selon une enquête de la CEPALC menée début 2010. D'après la base de données Risoec du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), seuls 8 des 38 petits États insulaires en développement avaient validé un projet au titre du mécanisme pour un développement propre début mars 2010. Seuls 20 des 5 009 projets avaient été validés dans les petits États insulaires en développement et seuls cinq de ces projets avaient été menés à bien dans quatre de ces États de dimension réduite et à revenu faible (Jamaïque, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Cap-Vert), représentant 0,14 % seulement des certificats de réduction d'émissions validés jusqu'en 2010.

63. Comme bien d'autres pays, les petits États insulaires en développement sont confrontés à de graves problèmes pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone (CO₂), alors même que ce type d'action est considéré comme prioritaire. De 2000 à 2006, les émissions de CO₂ des petits États insulaires en développement ont augmenté à un taux annuel moyen de 4,3 %, soit de 1,9 à 2,5 tonnes. En fait, les émissions de CO₂ ont augmenté dans tous les petits États insulaires en développement depuis 2000. Les émissions par habitant ont été supérieures à la moyenne mondiale dans 6 des 26 petits États insulaires en développement pour lesquels des données sont disponibles, mais elles varient considérablement, allant de 0,16 tonne par habitant au Timor-Leste à 25 tonnes à Trinité-et-Tobago en 2006. De 1990 à 2005, l'intensité des émissions de CO₂ a augmenté dans 15 des 29 petits États insulaires en développement pour lesquels des données étaient disponibles. En comparaison, l'intensité des émissions de CO₂ de l'Asie de l'Est ont diminué plus rapidement que dans tous les petits États insulaires en développement.

64. Les petits États insulaires en développement ont fait des efforts considérables pour s'adapter aux changements climatiques, mais les progrès obtenus à ce jour semblent davantage axés sur la sensibilisation du public, la recherche et l'élaboration de politiques que sur des résultats concrets. Des programmes d'action nationaux pour l'adaptation ont été élaborés pour plusieurs pays les moins avancés parmi les petits États insulaires en développement (au titre du Fonds pour les pays les moins avancés du FEM), dont Kiribati, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Tuvalu et Vanuatu. Des études d'adaptation multisectorielles ont également été effectuées à Maurice et Sainte-Lucie et des projets réalisés à Kiribati, Tonga et Vanuatu ont mis en exergue des mesures d'adaptation d'un bon rapport coût-efficacité avec l'appui du Programme régional océanien de l'environnement et de projets du Secrétariat de la Communauté du Pacifique et de l'Agence allemande de coopération technique. L'Initiative internationale pour l'adaptation aux changements climatiques et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques ont assuré le renforcement des capacités. L'appui provenant de la communauté internationale aux fins de la mise en œuvre de mesures d'adaptation proposées dans les programmes d'action nationaux a été limité et les petits États insulaires en développement à revenus élevés ont jugé particulièrement difficile d'accéder aux fonds internationaux pour cofinancer l'adaptation.

65. Les divers effets associés au changement climatique posent un défi sur le plan des politiques et de la planification. Parmi les exemples de changement d'orientation, on peut citer l'intégration du changement climatique et des problèmes posés par l'élévation du niveau de la mer dans la stratégie nationale de développement durable de Tuvalu et dans le cadre d'orientation de Bahreïn. Des changements législatifs ont été décidés à Kiribati, mais la majorité des petits États

insulaires en développement n'ont pas adopté de législation spécifique. La recherche à l'appui de la prise de décisions politiques en la matière a été appuyée à Maurice.

66. L'absence de données, d'informations et de sensibilisation aux changements climatiques continue à entraver les progrès, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation locales pour les îles rurales ou éloignées. Le processus de communication nationale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a facilité la collecte de données de base sur le changement climatique. Des activités d'éducation et de sensibilisation ont été signalées par Sainte-Lucie, Grenade et Tuvalu.

67. Il est clair que les petits États insulaires en développement ont besoin de politiques en matière de changement climatique qui couvrent tous les secteurs économiques, orientent les réactions aux catastrophes environnementales ou aux situations de pauvreté et traitent également des options extrêmes, telles que le déplacement éventuel de la population vivant sur des îles dont l'existence même est menacée. Les bonnes pratiques en matière d'adaptation devraient être diffusées de manière efficace. Les petits États insulaires en développement manquent de fonds pour mener à bien de tels projets d'adaptation et auront besoin d'un appui financier de la part des partenaires pour le développement bien plus important que celui dont ils bénéficient actuellement. On pourrait envisager d'accorder un traitement spécifique aux petits États insulaires en développement en tant que groupe dans la Convention aux fins des mécanismes qui pourraient découler de l'Accord de Copenhague sur le changement climatique, afin d'éviter que les petits États insulaires en développement ne soient encore davantage marginalisés.

Catastrophes naturelles et environnementales (thème 2)

68. Les petits États insulaires en développement sont sensibles à l'impact négatif des cyclones, des tempêtes, des glissements de terrain, des sécheresses, des inondations, des éruptions volcaniques, des tremblements de terre et des déversements de pétrole et de produits chimiques. Il est arrivé que des catastrophes naturelles anéantissent les résultats de plusieurs années, voire de décennies de développement. Samoa, Sainte-Lucie, Grenade, Vanuatu, Tonga et les Maldives sont parmi les pays qui ont subi les plus importantes pertes d'équipements en termes relatifs du fait de catastrophes naturelles entre 1970 et 2006¹¹. Le changement climatique se traduit par une fréquence et une intensité accrues des cyclones, des sécheresses et des inondations. La Banque mondiale a estimé qu'en l'absence de mesures d'adaptation, les petits États insulaires en développement subiraient des dégâts extrêmement importants (de 17 à 18 % du PIB de Kiribati en 2002, par exemple)¹². Les mesures de prévention des catastrophes sont un bon investissement qui peut conduire à des économies et éviter de graves difficultés.

69. Les ressources consacrées aux mesures d'adaptation continuent à être allouées essentiellement à des activités postérieures aux catastrophes (gestion des

¹¹ Baritto, F. (2008), « Disasters, Vulnerability and Resilience from a Macroeconomic Perspective: Lessons from the Empirical Evidence », document de travail pour le rapport d'évaluation de 2009 du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles sur la réduction des risques de catastrophe, novembre 2008.

¹² Rapport de la Banque mondiale, 2006 : « Not if but when: adapting to natural hazards in the Pacific Islands region ».

catastrophes) plutôt qu'à la prévention (réduction des risques de catastrophe). Toutefois, certains petits États insulaires en développement ont adopté une approche plus intégrée, au niveau de la planification du développement national, conformément aux recommandations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'Organisation des Nations Unies.

70. L'exposition demeure élevée, les établissements humains étant typiquement concentrés dans les zones côtières de faible altitude et la planification de l'utilisation des terres n'étant pas suffisamment respectée. Des plans nationaux, des plans d'action ou des bureaux chargés de la gestion des situations d'urgence ont été récemment créés ou bien ont été modernisés dans de nombreux petits États insulaires en développement, notamment aux Îles Cook, à Sainte-Lucie, aux Îles Marshall, à Sao Tomé-et-Principe, à Tuvalu et à Vanuatu. Des plans d'action nationaux sont en cours d'élaboration en Micronésie (États fédérés de), aux Fidji, aux Palaos, à Samoa et aux Tonga. Des plans de gestion des catastrophes au niveau local ont été signalés par la Grenade. Parmi les initiatives internationales récentes, il faut citer le Réseau de partenariat de gestion des risques de catastrophe dans le Pacifique, l'Équipe humanitaire pour le Pacifique, le Cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, et la Base de données sur les catastrophes du Pacifique. Toutefois, les progrès sur le terrain ne sont guère encourageants, les fonds étant insuffisants.

71. Les catastrophes naturelles touchant les petits États insulaires en développement n'épargnent en général aucun secteur et, lorsqu'une catastrophe a frappé, il n'existe aucun filet de sécurité. Par conséquent, la plupart comptent sur des dons et des prêts étrangers pour assurer la reconstruction, ce qui peut entraîner des niveaux d'endettement insupportables. Le mécanisme d'assurance contre les catastrophes des Caraïbes a été créé en 2008. Si ce mécanisme peut servir de modèle pour d'autres régions, le niveau des décaissements récents en faveur d'Haïti (environ 7 millions de dollars début 2010) montre à quel point des ressources financières bien plus importantes sont nécessaires. Des mécanismes similaires ont été créés au niveau national, à Fidji, par exemple, avec le Fonds national de secours et de redressement en cas de catastrophe créé en 2004.

Production et consommation durables (thème 15)

72. La consommation et la production durables sont un concept général qui offre une perspective utile de la viabilité des progrès de développement. Les initiatives et projets de consommation et de production durables par ailleurs menés avec succès dans les petits États insulaires en développement ont rarement réussi à jouer un rôle déterminant au niveau national, comme le montrent les mesures d'écorendement appliquées dans ces pays. Une mesure qui fait recette est celle du déficit/excédent écologique des pays¹³ qui désigne la différence entre l'empreinte écologique (mesure de la quantité de terre et d'eau productives nécessaires pour produire toutes les ressources consommées et absorber tous les déchets produits par an en utilisant la technologie actuelle) et la biocapacité d'un pays (soit la capacité totale de production biologique par an pour une zone donnée). Le rapport de la CESAP sur l'état de l'environnement rend compte des déficits et des excédents écologiques des pays d'Asie et du Pacifique. Cette mesure n'est connue que pour quelques petits États insulaires en développement mais les résultats disponibles ne sont guère

¹³ www.footprintnetwork.org.

encourageants. Selon les comptes nationaux d'empreinte écologique pour 2009, Cuba, la République dominicaine, Haïti et les Fidji ont fait état de déficits écologiques considérables, qui contrastent avec les excédents qui caractérisent en général les grands pays en développement ayant des revenus comparables. La Guinée-Bissau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon ont enregistré des excédents inférieurs. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, l'équilibre s'est systématiquement détérioré ces dernières années car la biocapacité a constamment diminué et l'empreinte écologique a généralement augmenté ou n'a que peu diminué (comme c'est le cas en Guinée-Bissau). La réduction des empreintes tenait en général au ralentissement économique plutôt qu'à des mesures d'écoresponsabilité efficaces.

73. Le Processus de Marrakech soutient l'élaboration d'un cadre de programmes décennal sur la consommation et la production durables, comme prévu dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable. Parmi les activités, on compte notamment les centres nationaux pour une production propre de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des centres à Cuba et à Maurice, des initiatives de la CARICOM, des activités de l'équipe chargée du tourisme et des projets du Fonds pour l'environnement mondial aux Fidji et aux Maldives.

74. Certains petits États insulaires en développement des Caraïbes se sont lancés dans une réorientation politique cherchant à faire de leurs pays des économies vertes. La Dominique a adopté le concept d'île respectueuse de l'environnement, le Guyana a mis en place une stratégie de développement fondée sur des technologies à faibles émissions de carbone et la Barbade s'est lancée dans l'économie verte. La Barbade, Cuba, la Dominique et la Jamaïque ont signalé qu'elles avaient adopté des stratégies de consommation et de production durables ou incorporé des éléments de consommation et de production durables dans leurs stratégies nationales de développement. Seuls quelques petits États insulaires en développement du Pacifique ont mis au point des stratégies nationales de ce type mais 11 (et d'autres membres de la CESAP) ont adopté des stratégies de croissance écologique en 2005.

75. De nombreux projets et initiatives viables de consommation et de production durables ont été entrepris dans les petits États insulaires en développement mais globalement les progrès ont été bien plus lents que ce que les dirigeants de ces pays avaient prévu. Cela tient en partie à l'écart observé entre les politiques en général et les projets menés, au manque de capacités et de ressources et tout simplement au fait que les produits ne sont pas abordables pour les groupes à faibles revenus. Il est plus difficile dans les petits États insulaires en développement que dans d'autres pays en développement de composer avec les questions de coût direct puisque les coûts par habitants sont dans l'ensemble déjà bien supérieurs en raison de la petite taille et de l'éloignement de ces pays. La stratégie de croissance écologique récemment adoptée par les petits États insulaires en développement du Pacifique pourrait être une approche intégrée utile pour le renforcement de la croissance économique et de la durabilité dans tous les petits États insulaires en développement.

Gestion des déchets (thème 3)

76. Les petits États insulaires en développement sont à la merci des problèmes de gestion des déchets en termes de sources terrestres et maritimes de pollution. Les systèmes de gestion des déchets dans ces pays, comme dans d'autres pays en développement, sont en difficulté en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'évolution des modes de consommation, du commerce et du tourisme saisonnier. Le volume des eaux usées domestiques et des déchets solides a augmenté rapidement, de même que la part de matières non dégradables et toxiques. On estime que ces dernières années, le volume des déchets solides municipaux a doublé dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, dans les petits États insulaires en développement, plus de la moitié des déchets sont organiques, d'où l'importance d'avoir recours au compostage, aux nouveaux engrais sur mesure et à la biogazéification plutôt qu'à l'incinération. Des pratiques viables de « gestion durable des déchets solides en faveur des pauvres » ont été menées à titre pilote par la CESAP dans de petites villes d'Asie et constituent des exemples utiles pour les petits États insulaires en développement¹⁴.

77. Les petits États insulaires en développement sont en proie à des problèmes particuliers étant donné la faiblesse de leur capacité de charge environnementale et socioéconomique. Les pratiques actuelles de gestion des déchets ont entraîné la dégradation des récifs coralliens, des herbiers marins, des mangroves et des littoraux et donné lieu à des mises en garde sanitaires à propos de certaines maladies et de la contamination de denrées alimentaires. Le tourisme, les pêches et même la sécurité alimentaire sont menacés. Même si les effets les plus inquiétants peuvent être évités, les coûts économiques actuels des déchets solides sont déjà très élevés dans les petits États insulaires en développement (1,6 % du PIB aux Palaos, par exemple¹⁵).

78. De nets progrès peuvent néanmoins être signalés dans le domaine de l'amélioration de la gestion des déchets dans de nombreux petits États insulaires en développement. Ainsi, le ramassage des déchets dans les grandes villes des Caraïbes touche 60 % à 90 % de la population, sauf en Haïti où la proportion est bien inférieure. Des progrès ont été accomplis concernant les décharges sanitaires. De nombreux petits États insulaires en développement ont déjà réalisé l'objectif du Millénaire relatif à l'accès universel à l'assainissement. D'après la Banque mondiale, tous les petits États insulaires en développement des Caraïbes sauf un ont atteint au moins 80 % de cet objectif, voire plus de 90 % pour la plupart. Cependant, de nombreux cas d'eutrophisation due au déversement des eaux usées dans les cours d'eau et les eaux côtières ont également été signalés. L'importance des coûts de construction et d'entretien des stations d'épuration modernes des eaux usées constitue un obstacle de taille mais il convient de noter qu'il existe des méthodes d'épuration biologique moins onéreuses particulièrement adaptées aux climats tropicaux. La Jamaïque, les Maldives, Maurice, Sainte-Lucie, les Seychelles et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont élaboré des politiques, des lois et des programmes nationaux pour la gestion des déchets solides. Les Seychelles se sont dotées de programmes de compostage systématique et de recyclage des déchets. Le recyclage des déchets à l'échelle commerciale est pratiqué à Maurice où le plastique est recyclé et la bagasse utilisée comme source d'énergie.

¹⁴ www.unescap.org/esd/sudu/swm/.

¹⁵ Programme régional océanien de l'environnement, 2005.

79. Les particularités des petits États insulaires en développement limitent également le transfert des bonnes pratiques en vigueur dans d'autres pays en développement. La viabilité économique du recyclage est entravée par les quantités de déchets, qui sont relativement petites, et les coûts élevés de l'énergie et du transport. Dans les pays pauvres en terres, l'incinération est souvent la méthode de choix mais elle s'est avérée non viable en raison de la pollution et des coûts qu'elle entraîne.

80. Les petits États insulaires en développement sont de plus en plus exposés aux mouvements transfrontières des déchets et produits chimiques dangereux qui proviennent de sources terrestres ou des navires. La grande quantité de matières plastiques que l'on trouve dans les océans et les déchets provenant des navires suscite des préoccupations et a eu des effets dévastateurs sur les écosystèmes marins de ces pays. La Convention de Bâle vise à déjouer les menaces que posent les mouvements transfrontières de déchets dangereux, y compris leur élimination dans les petits États insulaires en développement.

Ressources côtières et marines (thème 4)

81. La majorité des habitants des petits États insulaires en développement vit dans les zones côtières ou à proximité (c'est le cas notamment pour 80 % des habitants des îles du Pacifique) et beaucoup trouvent leur subsistance dans les récifs coralliens. L'alimentation, le bien-être, la culture, les loisirs, les revenus de l'État et l'emploi dans les petits États insulaires en développement dépendent des stocks de poissons. Ainsi, la pêche au thon est de loin l'activité de pêche qui rapporte le plus dans la région du Pacifique : elle représente plus de 10 % du PIB et plus de 50 % des exportations dans certains petits États insulaires en développement de la région.

82. Les petits États insulaires en développement ont mis en place des systèmes de surveillance des navires (Nauru), adopté des politiques et plans nationaux (Maurice, Seychelles) et développent l'aquaculture pour promouvoir la sécurité alimentaire (Palaos). En 2008, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central a pris des mesures, réduisant notamment la pêche à la palangre et établissant des périodes de fermeture de la pêche. La difficulté consiste à développer des pêches côtières viables, à établir un système de gestion des pêches fondé sur des droits, à renforcer les secteurs nationaux du thon, à améliorer la surveillance, à veiller à la conformité avec les mesures sanitaires et à lutter contre la prolifération de la pêche illégale.

83. Les frontières maritimes de nombreux petits États insulaires en développement n'ont pas encore été définies. Treize¹⁶ ont présenté des demandes à la Commission des limites du plateau continental pour étendre leurs fonds marins. La prospection des minéraux dans les fonds marins se poursuit dans les zones économiques exclusives de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Tonga, ce qui montre combien il importe d'améliorer les cadres juridiques pour l'exploitation durable des fonds marins.

84. La surveillance, la collecte des données et l'analyse de l'information concernant la gestion des ressources côtières et marines aux fins de la prise de

¹⁶ La Barbade, les Îles Cook, Cuba, les Fidji, Maurice, Micronésie (États fédérés de), les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Seychelles, les Îles Salomon, le Suriname, les Tonga et la Trinité-et-Tobago.

décisions est un besoin que les petits États insulaires en développement continuent d'évoquer, notamment s'agissant des stocks de poissons, des ressources vivantes et non vivantes des fonds marins et des effets des changements climatiques. Pour régler le problème de l'érosion du littoral, les Maldives ont constitué des équipes chargées de collecter des données à long terme sur l'évolution des zones côtières. Le Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique et le Réseau de gestion et le Forum de la zone marine protégée des Caraïbes ont rassemblé et normalisé les données concernant l'océan Pacifique et les zones marines protégées. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni un appui à la surveillance mondiale et à l'analyse des pêches.

85. Davantage de progrès ont été enregistrés dans le Pacifique en ce qui concerne les zones marines protégées que dans les Caraïbes et dans les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. En 2008, Kiribati a créé la réserve marine protégée la plus grande au monde (Zone protégée des îles Phoenix), qui comprend l'un des derniers archipels de corail intacts de la planète, mais il faudra disposer des fonds suffisants pour en assurer la surveillance. Dans les années 2000, le Pacifique Sud a connu une multiplication des aires marines gérées qui ont été créées par plus de 500 collectivités réparties dans 15 pays indépendants. Parmi les initiatives internationales de conservation, on compte l'Initiative du Triangle de corail, le Défi micronésien, le Défi caribéen et le Défi de l'océan Indien occidental. Des plans de gestion du littoral ont été mis au point par plusieurs petits États insulaires en développement (Maldives, Sainte-Lucie) pour lutter contre la dégradation des zones côtières.

Ressources en eau douce (thème 5)

86. Leur petite taille et leurs particularités géologiques, topographiques et climatiques font que les petits États insulaires en développement ont de grandes difficultés à s'approvisionner en eau potable de qualité en quantité suffisante. C'est le cas, en particulier, des îles composées d'atolls coralliens bas où les réserves d'eaux souterraines sont limitées et protégées seulement par un sol mince et perméable.

87. Dans le Pacifique, pendant la période allant de 2006 à 2009, plusieurs initiatives importantes ont été entreprises dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pour l'essentiel dans la lignée du Plan pour le Pacifique, où les problèmes concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène ont été intégrés en 2006. Le Système d'observation du cycle hydrologique du Pacifique a été mis en place en 2007 pour renforcer les capacités et les infrastructures des petits États insulaires en développement du Pacifique.

88. Les petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont principalement tributaires des eaux de surface (les Fidji, les Îles Cook, les Îles Salomon, la Micronésie (États fédérés de), les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et le Vanuatu) ont installé des stations hydrologiques et procédé à l'évaluation des ressources en eau des principaux cours d'eau, ceux qui sont tributaires des eaux souterraines (les Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, les Tonga et les Tuvalu) se sont attachés à la surveillance et à la qualité des données et ceux qui dépendent des eaux de pluie (Nauru et Tuvalu) se sont employés à la collecte et au stockage.

89. La plupart des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont des niveaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement relativement élevés, à l'exception d'Haïti et du Belize. Depuis 2006, on a de plus en plus conscience qu'il faut conserver l'eau en prévision de la sécheresse qui devrait frapper les Caraïbes méridionales en raison des changements climatiques.

90. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont des quantités limitées d'eau douce de qualité insuffisante en raison de la variabilité du régime pluvial, de l'abondance du ruissellement et de l'inadéquation des installations de stockage. Aux Seychelles, 98 % des eaux de pluie sont perdues en raison du ruissellement et de l'évapotranspiration. Au Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe, l'irrégularité des pluies entraîne périodiquement sécheresse et famine. Les engrais chimiques, les grandes concentrations de sel et les déchets d'origine humaine ont contribué à la pollution des eaux souterraines. Des installations de dessalement ont été mises en place aux Maldives et aux Seychelles.

91. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, les activités liées à l'eau douce ont besoin de plus en plus de financement. Les campagnes de sensibilisation, l'éducation et la participation de la population à la gestion des bassins versants pourraient compléter les initiatives de politique générale et les améliorations techniques.

Ressources foncières (thème 6)

92. La petite taille de la plupart des petits États insulaires en développement et les régimes fonciers limitent le domaine terrien qui peut être consacré aux activités économiques. L'occupation des sols varie selon les petits États insulaires en développement, témoin des différences géographiques et de la diversité des modes d'habitat. Certaines capitales sont entièrement couvertes de zones bâties, sans espaces verts dignes de ce nom, tandis que dans d'autres, on trouve de vastes terrains où la densité de population est faible. La part des zones forestières par rapport à la superficie de terres totale est stable, s'élevant en moyenne à 38 % depuis 1995. Cependant elle varie beaucoup d'un pays à l'autre (3 % à Kiribati, aux Comores et aux Maldives et jusqu'à 88 % aux Palaos et 91 % en Micronésie (États fédérés de). Depuis 2000, la déforestation a été observée dans 5 petits États insulaires en développement sur les 27 membres du sous-groupe, pour lequel on disposait de données. L'agriculture est le secteur dominant dans de nombreux petits États insulaires en développement du Pacifique, où elle représente plus de 85 % des échanges avec l'étranger, contribuant pour beaucoup à l'emploi (40 à 80 %) et représentant 20 à 40 % du PIB et plus de 50 % des exportations. L'exploitation artisanale et commerciale est importante dans peu de petits États insulaires en développement.

93. La pression de la population sur des ressources limitées, la déforestation, la dégradation des terres, l'érosion et les pratiques agricoles non durables ont rendu beaucoup de petits États insulaires en développement plus vulnérables et entraîné une concurrence féroce pour l'occupation des sols. Dans de nombreux pays, les efforts de planification de l'occupation des sols ont été entravés par des problèmes d'application des lois et des restrictions imposées par les systèmes juridiques. L'érosion et la dégradation des terres, dont la superficie est déjà limitée, est une conséquence classique. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la

préservation des terres. La part des terres protégées par rapport à la superficie totale des petits États insulaires en développement a augmenté, passant de 1,0 % en 1995 à 1,3 % en 2008 mais la capacité limitée de surveillance et de gestion a été une préoccupation constante dans de nombreux petits États insulaires en développement. S'agissant de la gestion durable des terres, les progrès sont entravés principalement par le manque de moyens, de fonds et de données.

Biodiversité (thème 9)

94. D'innombrables études et ouvrages ont montré la richesse mondiale considérable que constituent la diversité des espèces et l'endémisme des petits États insulaires en développement et souligné que la petite taille, l'isolement et la fragilité des écosystèmes accroissent la vulnérabilité de la biodiversité de ces pays. Ceux-ci comptent un grand nombre d'autochtones, qui ont conservé des cultures solidement ancrées et plus d'un millier de langues différentes et qui sont traditionnellement très attachés à la terre et à la mer. Ces pays sont donc très tributaires, sur les plans social, culturel et économique, des biens et services qu'offre la biodiversité, comme l'alimentation, l'eau, le logement et la médecine. De nets progrès ont été accomplis ces 10 dernières années dans la gestion de la biodiversité mais il existe aussi une perte continue de la diversité biologique en raison de l'introduction d'espèces étrangères envahissantes, de la déforestation, de la surexploitation, de la pollution, des catastrophes naturelles, de la détérioration des récifs coralliens et de la dégradation et de la perte de l'habitat. Ces menaces sont aggravées par les conséquences des changements climatiques.

95. Parmi les domaines d'action prioritaires qui visent à assurer la fourniture durable de biens et services provenant de la biodiversité, on compte les suivants : des efforts concertés pour s'attaquer aux espèces envahissantes; la préservation des écosystèmes fragiles grâce à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets en se basant sur les écosystèmes; l'amélioration des systèmes d'information permettant d'évaluer la vulnérabilité et la résistance de la biodiversité et sa valeur sociale et économique et d'aider à la prise en compte de la diversité biologique dans les stratégies nationales de développement durable.

C. Systèmes sociaux et institutions

96. Il importe de se doter de systèmes sociaux et d'institutions capables de faire face à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Pourtant, dans nombre de ces pays, les crédits alloués à la protection sociale et le taux de couverture sociale sont parmi les moins élevés au monde. Les dépenses de protection sociale dans les petits États insulaires en développement du Pacifique sont en moyenne de 30 dollars des États-Unis par habitant, contre plus de 100 dollars en Asie du Sud et 600 dollars en Asie orientale.

Santé (thème 17)

97. Les problèmes de santé publique dans les petits États insulaires en développement sont semblables à ceux des autres pays en développement mais la petite taille et l'éloignement des premiers font qu'il est particulièrement difficile d'améliorer la situation. Le fait que ces pays sont tributaires de l'importation d'aliments à faible valeur nutritionnelle a contribué à des carences en vitamines et

en minéraux dans nombre d'entre eux. La prévalence croissante de maladies non transmissibles, comme le diabète, l'obésité, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires et le cancer est de plus en plus inquiétante. Nauru, les Tonga et Maurice figurent parmi les 10 premiers pays au monde où la prévalence du diabète est la plus élevée. La prévalence de l'obésité dans les Caraïbes est parmi la plus élevée au monde et la mortalité due au diabète est environ deux fois supérieure à celle de l'Amérique du Nord.

98. La menace du VIH est extrêmement variable d'un petit État insulaire en développement à l'autre. Les Caraïbes ont le deuxième taux de prévalence du VIH au monde (avec neuf pays où ce taux est supérieur à 1 %); en comparaison, les petits États insulaires en développement du Pacifique et ceux de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont de faibles taux de prévalence du VIH (à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée où il est de 2,5 % et de la Guinée-Bissau et de Maurice où il est supérieur à 1 %).

99. Les maladies à vecteur, comme le paludisme, le *chikungunya* et la dengue, continuent de poser de graves problèmes de santé publique et se traduisent par une morbidité importante et des pertes économiques considérables, notamment dans le secteur du tourisme. Le choléra est une épidémie cyclique dans certains endroits où l'assainissement et les installations de traitement des eaux sont inadéquats. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, l'incidence annuelle des maladies diarrhéiques correspond quasiment au nombre d'habitants (6,7 millions de cas aigus); elles font 2 800 morts chaque année, dont la plupart sont de jeunes enfants. Les catastrophes naturelles favorisent la propagation des maladies transmissibles. Pour lutter contre leurs problèmes de santé communs, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont mis au point des stratégies transfrontières et des stratégies régionales, y compris des systèmes d'alerte rapide et de notification d'épidémies, la gestion des fournitures médicales et la nécessité d'offrir des services médicaux spécialisés. Le Pacifique n'est pas touché par la poliomyélite et presque tous les pays s'emploient à éliminer la rougeole, le taux de couverture vaccinale atteignant près de 95 %. Plusieurs petits États insulaires en développement ont pris une part active dans la campagne mondiale de lutte antipaludique.

100. Dans la plupart, la mortalité infantile et l'espérance de vie ont été améliorées au cours des dernières décennies et la plupart des femmes ont accès à des soins prénatals et postnatals ainsi qu'à des soins pendant la naissance. Cependant, pour certains indicateurs, aucun progrès n'a été accompli depuis les années 2000 et des préoccupations subsistent dans certains pays. Ainsi, le taux de mortalité des moins de 5 ans en Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a diminué que lentement et se chiffre encore à 93 pour 1 000 naissances vivantes.

101. Un problème persistant auquel se heurtent les petits États insulaires en développement est la capacité limitée et la pénurie chronique de personnel de santé, également en raison de l'émigration. Des initiatives de renforcement des capacités ont été menées notamment dans le cadre du Réseau de formation sanitaire pour le Pacifique; Cuba offre une formation médicale et des soins dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes et Maurice possède trois facultés de médecine et d'odontologie.

102. La conjoncture actuelle est propice à la mise en place, dans les prochaines années, de systèmes de protection sociale, étant donné que la demande émanant des

jeunes baisse et que les besoins des personnes âgées restent encore limités. Les dépenses de santé publique continuent d'être relativement peu élevées dans la plupart des petits États insulaires en développement. Plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique ont créé des fondations de promotion de la santé financées par les impôts sur l'alcool ou le tabac, des contributions de l'État et d'autres sources.

Culture (thème 19)

103. La préservation et la promotion du patrimoine culturel revêtent une importance particulière pour les petits États insulaires en développement du fait de la contribution des industries et des initiatives culturelles au développement durable, sur le plan de la diversification de l'économie en général et du secteur du tourisme en particulier, mais aussi en raison de la vulnérabilité accrue de leur identité culturelle.

104. Plusieurs petits États insulaires en développement ont pris des initiatives pour protéger les savoirs, les compétences et les expressions culturelles traditionnels. Ainsi, les Tuvalu ont incorporé la culture dans leur stratégie nationale de développement durable et la Dominique, la Jamaïque, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sainte-Lucie ont mené à bien des politiques culturelles nationales. Parmi les mesures d'ordre institutionnel, on trouve l'établissement d'un Ministère de la culture à Nauru, qui s'est vu confier la tâche de mettre au point un dictionnaire national, et la création d'un Fonds pour le patrimoine national à Maurice. Des fondations culturelles nationales s'inspirant du modèle barbadien ont été établies à Sainte-Lucie et à la Grenade tandis qu'un bureau du cinéma a été créé à la Dominique.

105. La gestion de la propriété intellectuelle a été prise en main par le Caribbean Copyright Link, alliance d'associations d'auteurs de la Jamaïque, de la Barbade, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago, qui a essentiellement pour objet d'aider à percevoir les droits d'auteurs provenant des marchés internationaux et de renforcer les capacités de gestion de la propriété intellectuelle. Maurice a consolidé son groupe de lutte contre le piratage.

106. Les organisations régionales du Pacifique et des Caraïbes jouent un rôle essentiel dans la promotion du programme culturel. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique coopère avec les petits États insulaires en développement afin de donner plus d'importance à la culture et de recueillir des statistiques culturelles. Depuis 2008, un plan d'action du Cadre régional du Pacifique Sud pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture assure une protection juridique des savoirs et des expressions culturelles traditionnels. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique et le Conseil des arts du Pacifique élaborent à l'heure actuelle une stratégie culturelle à l'échelle de la région. Des festivals servent à mettre en vedette les produits culturels et à promouvoir à la culture en général.

107. En 2009, la quasi-totalité des petits États insulaires en développement avaient ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial et cinq nouveaux sites qui se trouvent dans certains d'entre eux ont été ajoutés à la Liste du patrimoine mondial au cours des cinq dernières années. Douze ont ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et 11 autres ont

ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

108. La Barbade, la Jamaïque et Maurice ont établi des fonds nationaux qui leur permettent de subventionner les arts et la culture, tandis que les Bahamas comptent plutôt sur l'assistance du secteur privé. Les Palaos envisagent d'adopter une loi en vertu de laquelle 1 % des coûts d'investissement liés aux projets de construction du secteur public serait affecté à la promotion des arts palaosiens. Les tentatives faites dans les Caraïbes pour établir un fond régional pour la culture n'ont pas encore permis de réunir des ressources stables.

Renforcement des capacités et éducation (thème 14 et moyen d'exécution 3)

109. Le renforcement des capacités et l'éducation se heurtent au défi que pose l'exode des cerveaux combiné avec une population réduite. La réalisation de la cible 3 de l'objectif des objectifs du Millénaire pour le développement, consistant à rendre l'enseignement primaire universel est inégale dans les petits États insulaires en développement. Si le taux d'alphabétisation est élevé dans ceux des Caraïbes, à l'exception d'Haïti et de Belize, il demeure problématique dans les régions du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, notamment aux Comores, en Guinée-Bissau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Timor-Leste et au Vanuatu. Les taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans se situent le plus souvent entre 64 et 100 % pour les petits États insulaires en développement. Bien que la scolarisation soit obligatoire de 5 à 16 ans dans la plupart de ces pays, il arrive que cette tranche d'âge soit rétrécie. Les taux de scolarisation primaire et d'achèvement de l'enseignement primaire s'améliorent dans la plupart de ces pays, mais le taux d'achèvement de l'enseignement primaire marque un fléchissement au Cap-Vert, aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Suriname et au Vanuatu. Du point de vue de la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, le taux d'abandon scolaire élevé constaté chez les garçons est préoccupant, alors que les filles obtiennent de meilleurs résultats dans une mesure toujours croissante et restent à l'école plus longtemps dans la plupart des petits États insulaires en développement. L'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur et le taux d'achèvement des études est également plus élevé pour les femmes que pour les hommes dans la plupart de ces pays.

110. L'enseignement supérieur a continué à progresser ces dernières années dans certains petits États insulaires en développement. Ainsi, les Seychelles ont créé leur propre université et en 2008, à Maurice, 44 établissements privés offraient des programmes d'études supérieures à l'échelon local. Parmi des universités renommées, figurent l'Université de Trinidad-et-Tobago, l'Université des Antilles et l'Université du Pacifique Sud. À l'heure actuelle, le Département des affaires économiques et sociales et le Consortium des universités des petits États insulaires s'emploient à établir une plate-forme logicielle commune qui permettrait d'offrir des programmes de formation virtuelle au développement durable. Cette initiative entre dans le cadre de la revitalisation de SIDSnet en tant que plate-forme de partage du savoir.

111. Des initiatives sont en cours afin d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications dans le secteur de l'enseignement. L'initiative « Un portable par enfant » a été mise en œuvre en Haïti, à Nauru, à Nioué, en

Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Le registre des qualifications de la région du Pacifique comprend maintenant des autorités de certification aux Fidji, à Samoa, aux Tonga et à Vanuatu et est relié à la Nouvelle-Zélande.

Gestion des connaissances, suivi et évaluation (thème 18 et moyen d'exécution 5)

112. La mise en œuvre de stratégies de développement durable et l'aptitude à contrôler et à évaluer les progrès réalisés s'appuient sur la qualité des connaissances et des informations. La gestion des connaissances, si elle s'appuie sur des technologies de l'information et des communications modernes, permet d'atténuer les effets conjugués du manque de capacités, de l'isolement et de l'éloignement. L'accès à l'Internet, indispensable désormais pour une gestion efficace des connaissances continue néanmoins à être limité. En 2007, le taux de pénétration de l'Internet ne dépassait le seuil critique de 33 % que dans 5 petits États insulaires en développement et se situait en-dessous de 10 % dans 9 des 23 pays de cette catégorie pour lesquels on disposait de données. De même, la largeur de bande internationale à des prix raisonnables est encore rare dans ces pays.

113. En raison de la taille des petits États insulaires en développement, les données de qualité nécessaires à la prise de décisions font encore défaut par rapport aux informations dont disposent des pays plus grands. L'aptitude à assurer le suivi des changements écologiques s'est néanmoins sensiblement améliorée puisqu'il est désormais possible de quantifier les taux de changement à une échelle adaptée aux besoins des petites îles. Les systèmes mondiaux de données peuvent maintenant intégrer des données spatiales et des données en temps réel, notamment des images satellitaires, des photographies aériennes et des données de télédétection. Ces systèmes sont utilisés en tant qu'outils d'alerte rapide pour la variabilité climatique et les risques naturels. Les initiatives prises dans ce domaine incluent le SOPAC GeoNetwork, le réseau caribéen d'aires marines protégées et le système d'information pour la région du Pacifique. On signale des initiatives de cybergouvernement émanant d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Kitts-et-Nevis, des Maldives et de Maurice. Maurice a été l'un des premiers petits États insulaires en développement à utiliser les applications des technologies de l'information et des communications.

114. Il n'en reste pas moins que les nouveaux systèmes et la gestion des connaissances exigent des compétences spécialisées. Le partage du savoir se heurte également aux barrières culturelles et sociales, à la résistance à l'innovation et à la création de savoir, ainsi qu'au pluralisme culturel et au multilinguisme de nombreux petits États insulaires en développement.

Gouvernance nationale et régionale (thème 16 et moyens d'exécution 4, 6 et 7)

115. La bonne gouvernance est une composante clef des mécanismes d'adaptation et joue à ce titre un rôle de premier plan dans la réduction des vulnérabilités des petits États insulaires en développement. Les indices de transparence de l'Institut de la Banque mondiale se fondent sur les réponses fournies par un grand nombre d'entreprises, de citoyens et d'experts à une enquête menée dans des pays industrialisés et dans des pays en développement et portant sur la qualité de la

gouvernance. Selon l'évaluation de la Banque mondiale, et en moyenne pour les PEID, l'indice « d'efficacité du gouvernement » s'est légèrement amélioré, passant de -0,22 en 2004 à -0,14 en 2008, tout comme l'indice de « l'état de droit », qui est passé de 0,21 à 0,22. L'indice moyen de la « stabilité politique » a néanmoins marqué un fléchissement, passant de 0,71 en 2004 à 0,57 en 2008. Bien que ce groupe de pays présente dans l'ensemble un niveau relativement élevé de stabilité politique et d'efficacité des pouvoirs publics, ces moyennes masquent des écarts importants entre les pays¹⁷.

116. Au cours des cinq dernières années, le développement des institutions régionales a connu un essor remarquable, en particulier dans la région des Caraïbes et la région du Pacifique, comme en témoignent les rapports régionaux sur l'examen quinquennal de l'application de la Stratégie de Maurice. Ainsi, le Plan pour le Pacifique adopté par les dirigeants du Forum a effectivement transformé la Stratégie de mise en œuvre de Maurice en un cadre régional propre à orienter les décisions politiques et les initiatives institutionnelles prises aux niveaux national et régional.

117. Le système des Nations Unies a apporté un large appui à l'application de la Stratégie de Maurice depuis son adoption en 2005. Un examen interne effectué par le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales début 2010 a analysé le degré d'efficacité et les insuffisances de cet effort. Le rapport, qui se fonde sur des contributions de membres du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement confirme qu'un nombre non négligeable de projets d'assistance technique ont été mis en œuvre par des organismes des Nations Unies, dans les 19 domaines thématiques de la Stratégie. De fait, les 21 membres du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement ont mené des activités pour l'application de la Stratégie de Maurice au cours des cinq dernières années. Le Groupe consultatif interinstitutions est constitué de 14 organismes du système des Nations Unies (le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation mondiale de la Santé) et sept autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (la Communauté des Caraïbes, le Secrétariat du Commonwealth, la Commission océanographique intergouvernementale, la Fondation de l'élévation du niveau de la mer, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Programme régional océanien de l'environnement). Depuis 2005, l'ONU consacre davantage de ressources et affecte davantage de personnel aux activités se rapportant aux PEID. Il n'en reste

¹⁷ Kaufmann, D., Kraay, A., Mastruzzi, M., (2009). « Governance Matters VIII: Governance indicators for 1996-2008 » (Rapports de recherche de la politique de la Banque mondiale), juin 2009.

pas moins que les ressources restent sans doute bien en deçà des attentes de ces pays et sont inférieures à celles que l'Organisation alloue à d'autres groupes de pays vulnérables.

118. Il reste encore beaucoup à faire sur le plan de la coordination des activités des organismes des Nations Unies et des autres organisations pour soutenir efficacement les PEID. Le mécanisme de coordination actuel du système des Nations Unies, à savoir le Groupe consultatif interinstitutions, est un réseau informel qui agit au niveau opérationnel. En dépit de l'intérêt croissant que suscite le Groupe (dont les effectifs ont doublé au deuxième semestre de 2009), la coordination au niveau des projets et du point de vue du suivi et de l'évaluation demeure extrêmement fragmentée et ponctuelle. Il convient donc de créer une base de données commune qui répertorie les projets de soutien aux petits États insulaires en développement et les enseignements à en tirer.

119. L'importance des problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement n'échappe pas aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations, ce dont témoigne le nombre croissant d'activités menées sur le terrain depuis 2005. Une action est néanmoins nécessaire sur trois fronts : coordination accrue, meilleure mobilisation des ressources et transposition à une plus grande échelle.

IV. Questions à examiner

120. Les trois réunions régionales consacrées à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice ont donné lieu à des bilans régionaux et à des rapports d'examen régional fondés sur des rapports nationaux d'évaluation présentés par les États Membres. Dans l'ensemble, des progrès notables ont été enregistrés dans les petits États insulaires en développement s'agissant de l'application de la Stratégie de Maurice et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais des efforts renouvelés sont nécessaires. Il ressort des rapports régionaux que les petits États insulaires en développement demeurent extrêmement sensibles aux chocs extérieurs, conclusion étayée par l'analyse figurant dans ce rapport et par d'autres rapports internationaux (sect. II.B et II.C). Les rapports régionaux soulignent également que bon nombre d'acquis, remportés de haute lutte, sont menacés par les répercussions du changement climatique, des catastrophes naturelles et des crises alimentaire, énergétique et financière récentes, d'envergure mondiale. Les données empiriques suggèrent en outre que ces répercussions ont mis à trop rude épreuve les mécanismes d'adaptation déjà limités des petits États insulaires en développement, qui risquent de se laisser distancer, accroissant d'autant leur vulnérabilité.

121. Après examen des progrès accomplis, des enseignements tirés et des difficultés rencontrées dans l'application de la Stratégie de Maurice, tels qu'ils ont été mis en évidence dans ce rapport et lors des trois réunions régionales consacrées au rapport d'examen, les États Membres pourront souhaiter mettre l'accent sur les quatre domaines d'action suivants, où des mesures ciblées s'imposent afin de remédier aux vulnérabilités et d'appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement : a) renforcer l'appui aux stratégies nationales de développement durable et aux mécanismes nationaux de planification du développement; b) appuyer des initiatives de développement énergétique durable; c) renforcer la résistance des

écosystèmes fragiles aux effets des variations climatiques; et d) soutenir des initiatives menées en partenariat en vue d'une mise en œuvre plus poussée du programme d'action.

122. En ce qui concerne le premier de ces domaines d'action, les petits États insulaires en développement reconnaissent que le développement durable est au premier chef une responsabilité nationale, conformément au paragraphe 3 de la Stratégie, d'où l'importance des stratégies nationales de développement durable et des mécanismes nationaux de planification du développement pour ces États. Les rapports d'examen régional soulignent la nécessité de renforcer les systèmes de données et d'informations nationales aux fins de la prise de décisions et de la mise au point de profils de pays axés sur la résilience; de poursuivre l'institutionnalisation des indicateurs et des bases de données du développement durable à des fins de suivi et d'évaluation; d'appuyer l'intégration des plans sectoriels dans les stratégies nationales de développement durable, et de rationaliser le processus de présentation de rapports afin de réduire la charge qui pèse sur des ressources humaines limitées.

123. Pour ce qui est du deuxième domaine d'action, les sources d'énergie durable jouent un rôle crucial dans le développement durable des petits États insulaires en développement, l'énergie étant le moteur de la croissance dans tous les secteurs. Leur forte dépendance à l'égard des carburants importés les rend particulièrement sensibles aux fluctuations des prix, comme en témoigne la récente flambée des cours du pétrole, qui a eu des effets particulièrement néfastes sur la balance des paiements de ces pays. Des efforts ciblés s'imposent donc pour atténuer cette dépendance en favorisant l'utilisation de technologies de substitution pour le secteur énergétique, en facilitant les investissements dans des technologies et des systèmes énergétiques modernes et en procédant à une analyse des systèmes énergétiques axée sur la sécurité énergétique à long terme.

124. En ce qui concerne le troisième domaine d'action, les moyens de subsistance des habitants des petits États insulaires en développement sont étroitement liés à leur base de ressources naturelles et aux services écosystémiques dispensés par la biodiversité, et sont donc directement exposés aux risques liés aux changements climatiques. En dépit ou du fait de ces menaces, les petits États insulaires en développement ont pris les devants et cherchent à renforcer la résilience de leurs écosystèmes en créant des réseaux de zones protégées et en prenant des mesures de conservation. Un appui est indispensable pour garantir le financement à long terme des réseaux de zones protégées et l'adoption de politiques de croissance verte et d'approches fondées sur l'écosystème pour assurer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

125. Enfin, pour ce qui touche au quatrième domaine d'action, tous les rapports d'examen régional récents concluent qu'il convient désormais de mettre l'accent sur des initiatives visant à réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et à renforcer leurs mécanismes d'adaptation, avec l'appui de la communauté internationale sous forme de partenariats. Toutes les réunions régionales ont souligné la nécessité d'une coopération et de partenariats dynamisés et ont suggéré de faire fond sur les mécanismes existants, en mettant l'accent sur le rôle de coordination des organisations régionales et les organismes des Nations Unies. Cette stratégie exige un renforcement des partenariats entre organismes publics et entre les secteurs public et privé, dans le cadre éventuellement d'une

coopération Sud-Sud, notamment entre petits États insulaires en développement, et la création coordonnée d'alliances avec la communauté de donateurs afin de garantir une assistance plus efficace. Du point de vue du renforcement des mécanismes existants, on pourrait envisager, dans le cadre de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, d'améliorer le mécanisme des partenariats pour le développement durable de la Commission du développement durable qui est en place depuis le Sommet mondial pour le développement social de 2002, en étudiant et en relançant un ensemble révisé d'initiatives de partenariats qui cibleraient et dynamiseraient l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, en intégrant l'expérience acquise depuis 2002.
